Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire

Band: 34/1943 (1943)

Rubrik: Chronique de la suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUATRIÈME PARTIE

Chronique de la Suisse Romande

Jura bernois

La vie scolaire s'est poursuivie normalement, à côté d'une existence politique mouvementée. Il est à peine concevable que l'on puisse tenir classe presque régulièrement chez nous alors qu'à quelques kilomètres de nos villages, on vit dans l'angoisse, on souffre des privations les plus dures. Que doit être l'activité scolaire de ces régions voisines frappées de toutes façons par la guerre, la ruée de 1940, l'occupation étrangère après l'exode, puis les restrictions alimentaires, les ordonnances cruelles de la relève, et par surcroît les bombardements incessants de l'ancien allié devenu de jour en jour plus agressif, plus entreprenant ? Il faut entendre ce que racontent nos petits compatriotes revenus au pays pour quelques mois de vacances, pour se faire une idée de l'existence chez ceux même qui, théoriquement, sont sortis de la guerre. Que cela doit-il être en Allemagne ou en Italie ? Nous ne saurons jamais apprécier suffisamment notre bonheur.

Chez nous, certaines classes souffrent des troubles apportés par les mobilisations. L'instituteur n'est plus, aujourd'hui, simple soldat par définition. On compte des colonels, des lieutenants-colonels, des majors, des capitaines, des officiers et des sous-officiers de tous grades, qui reprennent modestement la férule entre deux mobs. Tel commandant de régiment d'active dirige son école normale, tels commandants de régiments ou de bataillons de couverture frontière tiennent fidèlement leurs classes, comme ils peuvent, à force de dévouement et d'ingéniosité. Pour qui sait la multiplicité des devoirs militaires à côté du service, pour tous les chefs d'unité, il faut admirer sans réserve l'acti-

vité de nos instituteurs officiers. Non pas que l'effort de leurs collègues restés dans le rang soit moins méritoire. Il y a du mérite à demeurer simple soldat, à garder le contact étroit avec la masse, avec le peuple. La vie primitive du cantonnement exige des renoncements qu'on ne saurait assez louer chez ceux qui s'y soumettent de bonne grâce, et c'est le plus souvent le cas chez tous ces instituteurs soldats qui constituent l'armature morale de bien des unités militaires. Les uns et les autres, du haut en bas de l'échelle, ont bien mérité de la patrie en ces interminables années de mobilisations périodiques.

Les remplacements d'instituteurs mobilisés se sont effectués sans trop de difficultés. Les institutrices sans place ont trouvé ici une belle occasion de s'initier à tous les genres d'enseignement, et donné une belle preuve de leurs capacités. Qui donc oserait, par la suite, leur contester le droit d'enseigner aux différents degrés scolaires, au gré des circonstances, lorsque seront réglées les questions économiques à l'ordre du jour : le droit à un traitement suffisant pour chacun, le droit à la retraite à un âge raisonnable — et non, comme dans le canton de Berne, à 70 ans ! —, le droit au travail après l'apprentissage. L'après-guerre imposera des solutions à tous ces problèmes, et il faut espérer que le corps enseignant ne se laissera pas surprendre par les événements.

Il faut dire que les enseignements de 1914 n'ont pas été perdus, et que la façon dont ont été ajustés les traitements a considérablement assaini la situation. L'instituteur n'en est plus réduit à mendier les augmentations au fur et à mesure que la vie renchérit, l'Etat prend les dispositions qui lient les communes, et chacun est satisfait, même le contribuable qui trouve normal que l'instituteur bénéficie des allocations comme tout le monde. On ne saurait donc prétendre que l'homme soit imperfectible, que l'humanité piétine dans son insuffisance, son égoïsme et sa cruauté. Le progrès social s'affirme lentement, mais avec certitude, et il n'est pas dit que l'humanité s'abandonnera toujours aux forces aveugles qui menacent de l'entraîner aux abîmes.

Parmi les événements scolaires de l'année écoulée, il faut signaler le départ de trois collègues qui laissent un souvenir ému dans tout le corps enseignant jurassien, et romand : il s'agit de Maurice Möckli, d'Oscar Farine et d'Albert Baumgartner. Deux jeunes collègues, et un vaillant vétéran qui était connu et apprécié dans toute la Suisse romande. Commençons par lui : instituteur à Bienne, il avait occupé des postes élevés dans la hiérarchie pédagogique — entre autres celui de membre de la Commission des écoles normales jurassiennes, où il a accompli modestement une

œuvre considérable. De caractère aimable, de nature bienveillante, il exerçait dans tous les milieux une action généreuse et éclairée. Il était le lien nécessaire entre les groupes — générations, degrés scolaires, associations régionales. Son départ ne laisse que regrets chez tous ceux qui ont eu le privilège de l'aborder.

Maurice Möckli, maître au progymnase de Neuveville, maire de cette ville, a été victime d'un sort tragique : une chute de plus de dix mètres dans un fort, dans l'accomplissement de son service de commandant de compagnie, l'immobilisa pour des mois, et finalement l'arracha à son pays, à une famille adorée, à son école et à ses innombrables amis. Le capitaine Maurice Möckli ne sera jamais oublié de sa petite patrie jurassienne, qu'il avait illustrée par sa vie aux activités multiples, par son dévouement et par un talent littéraire des plus prometteurs. Oscar Farine, instituteur et maire à Courcelon-Courroux, enlevé brusquement aux siens par une maladie insidieuse, laisse le souvenir d'un homme énergique et bon, totalement dévoué à la chose publique. Il représentait ses collègues dans les autorités de la caisse d'assurance, avec une rare compétence. Il a donné l'exemple du dévouement le plus absolu et le plus constant.

De tels morts sont pour un peuple une semence précieuse. De tels exemples sont un stimulant, et nous aurions mauvaise grâce, nous qui continuons l'œuvre que nous avions commencée ensemble, de nous plaindre des soucis de l'heure. L'activité scolaire jurassienne se poursuit dans des conditions difficiles, au milieu de menaces sans nombre, mais dans l'ambiance heureuse de la paix publique, aussi bien sur le plan politique que social et confessionnel. Puissions-nous conserver à notre pays ces éléments indispensables à son bonheur et à sa prospérité !

CHARLES JUNOD.

Fribourg

Soulignons, tout d'abord, en ouvrant cette chronique, la réédition, à la date du 27 octobre, du « Règlement général des écoles primaires » qui, en réalité, est la reproduction du texte primitif modifié sur quelques points, d'après les données de l'expérience. Conformément à la loi de 1884, le gouvernement avait, l'année suivante, condensé dans un règlement les directions qui ont assuré jusqu'ici la marche normale des *écoles primaires*. Notre législation comptera donc bientôt douze lustres d'existence. Si vieillotte qu'elle apparaisse maintenant, elle fut assez souple, dès l'origine,

pour permettre de multiples développements. Comment n'y point voir le symbole d'un milieu dont le conservatisme foncier n'entrava jamais l'essor du progrès ?

Le règlement rénové à la fin de 1942 marque, dès lors, en la quatrième année de guerre, le début d'un exercice scolaire où le corps enseignant a rempli sa mission avec l'élan qu'inspire, d'une part, la paix de notre Suisse au centre du conflit européen et, de l'autre, la préoccupation des instituteurs à la pensée de l'avenir promis aux jeunes générations. Combien légères apparaissent les difficultés matérielles que l'école doit surmonter auprès de celles qui pourraient surgir de certaines tendances chères aux enfants d'aujourd'hui.

Les maîtres ne doivent-ils pas s'en inquiéter ? Ils ne sauraient demeurer indifférents devant l'affaiblissement des qualités de nos écoliers, de cette attention surtout que sollicitent tant de faits troublants ou énervants du dehors. L'école pâtit de l'attrait des jeux, des manifestations sportives et même de la multiplication des exercices corporels. Elle ne s'accommode point de ces compétitions et autres performances dont la suggestion, naguère, ignorait le jeune âge. Tant de causes, à présent, nuisent au travail scolaire qu'on désespère de découvrir chez certains de nos élèves ce qu'un auteur se plaisait à trouver dans la jeunesse de son temps : « Un pouvoir absorbant, une facilité d'assimilation que les leçons les plus variées ne sauraient satisfaire. »

Le jugement porté sur l'instruction des recrues, dans le dernier tome de l'*Annuaire*, voile à peine la déception des experts au cours d'une récente session d'examen. Le déficit en orthographe révélé par les rédactions des jeunes soldats, — pour n'envisager que cette branche, — doit, en mesure notable, être attribué à un défaut d'attention. A opposer, nous aussi, le présent au passé, nous concluons avec les experts que l'école accentuera son effort afin de ramener l'élève, trop absorbé par ailleurs, à une plus raisonnable conception de la préparation à la vie.

Est-ce à dire qu'il faille bannir toute nouveauté, restreindre le champ des exercices corporels ? Evoquons, plutôt, la discussion de la dernière assemblée de la Société d'Education qui entrevoit le renforcement nécessaire de la culture physique, dans le respect des divers buts éducatifs. En signalant la polémique entamée dans un bulletin d'association de gymnastique, sur cette question, nous n'hésitons pas à émettre un vœu touchant la restauration de la charge d'inspecteur de gymnastique. On sait qu'elle fut exercée par deux titulaires dont le premier inaugura sa fonction à la satisfaction de tous. Qui oserait contester, à cette heure, l'efficacité du contrôle si bienfaisant en des sphères moins essentielles que l'école ?

* * *

Les *cours complémentaires*, ce prolongement heureux de l'école primaire, ont eu le Père Girard comme précurseur en pays de Fribourg. A l'évidence, c'est sous son inspiration que le Conseil de notre république prit, en 1819, une ordonnance sur l'instruction primaire qui, entre autres innovations, prescrivait l'établissement d'écoles de répétition à l'intention de l'adolescence. Les sexes n'y devaient point être confondus, conseillait cette première charte des écoles fribourgeoises. S'imagine-t-on combien peu, alors, la proposition d'une telle mesure greffée sur l'enseignement élémentaire dut avoir de retentissement ?

Plus tard, fut reconnu, cependant, le besoin d'offrir aux élèves émancipés de l'école le moyen de perfectionner leur instruction. L'opinion, impressionnée par l'insuccès d'un bon nombre de recrutables aux épreuves fédérales, finit par accepter l'idée girardienne et les cours complémentaires s'établirent partout en l'absence de toute disposition légale.

La loi additionnelle de 1904 sur l'instruction primaire a régularisé cette situation en décrétant la fréquentation obligatoire des cours de perfectionnement. Par règlement adopté l'année suivante, il fut ordonné que les cours destinés aux jeunes filles seraient établis par régions et, « successivement », sous le nom d'*écoles ménagères*. Plusieurs de ces institutions, fondées antérieurement, végétaient faute d'une fréquentation régulière. La loi de 1904 qui en proclamait l'obligation devint leur sauvegarde. En même temps, elle ouvrait la campagne qui, le long de trente années, a doté notre territoire de son réseau de cours ménagers. Ils furent créés, l'un après l'autre, au gré du bon vouloir, des ressources, des locaux disponibles et du personnel enseignant qu'il s'agissait, au préalable, de former à une tâche nouvelle. Comptant sur des subsides fédéraux, sur le concours d'une école normale ménagère et sur l'aide intelligente et dévouée de trois inspectrices, la Direction de l'instruction publique écarta maints malentendus, surmonta d'implacables hostilités, réalisa son programme en l'échelonnant, selon le prescrit du règlement et, à bon droit, peut aujourd'hui s'appliquer le distique du fabuliste :

Patience et longueur de temps
Font plus que force, ni que rage.

Et voici que, l'année dernière, en soixante-dix écoles, 2444 élèves ont suivi, à raison d'une journée hebdomadaire de classe, des cours ménagers de deux années adaptés aux différentes contrées et aux exigences du temps. Il ne reste plus qu'à desservir la région de Planfayon et celle du val supérieur de la Jogne, sans omettre

une paroisse haut perchée, où un cours régulier ne pourrait convenir.

Les institutrices des cours ménagers et professionnels sont groupées en une association qui, en mars dernier, tint sa session ordinaire dans la salle de projection de l'Université. L'assemblée entendit le Colonel Grosselin exposer les mesures prises pour garantir la sécurité du pays. Avec un intérêt plus immédiat, elle écouta la causerie, appuyée d'images lumineuses du Dr Sandoz, sur la nécessité et les conditions de l'équilibre alimentaire. Dom Duesberg, professeur à la Faculté des lettres, remplit agréablement la séance de relevée en décrivant, dans leur activité, « les ménagères de la Bible », avec une science profonde et l'éloquence qu'ont admirées récemment les auditeurs nombreux des six leçons sur « les valeurs chrétiennes de l'Ancien Testament ». Pour remplir cette journée, il n'aura manqué que la participation du regretté Mgr Dévaud, qui comprenait si bien l'enseignement ménager et qui en célébra les mérites dans son ultime écrit : « Préparation de la jeune fille à son rôle de femme ».

* * *

Les établissements voués à l'*enseignement moyen*, en pays de Fribourg, composent une mosaïque intéressante où se distinguent d'abord, onze écoles publiques régies par la seconde partie toujours en vigueur de la loi de 1874 sur les écoles primaires et secondaires. A y joindre une dizaine de pensionnats libres, ainsi que les classes inférieures de l'école de commerce des filles et du Collège St-Michel, on n'exagère pas en supputant à 2500 élèves l'effectif de cet enseignement.

Ne pouvant relever ici les particularités qui différencient les écoles officielles, contentons-nous de noter qu'un comité présidé par le préfet en règle la marche, que les études sont contrôlées par un délégué de la Direction de l'instruction publique et que le personnel enseignant se réunit en conférence annuelle pour l'étude de sujets d'ordre général sur l'éducation et l'enseignement.

Un rapport du directeur de l'*école secondaire professionnelle* présenté lors d'une dernière séance et traitant de « la nature et la formation de l'esprit de communauté » n'a pas laissé de retenir l'attention sur cet esprit d'équipe que sait éveiller le scoutisme et dont le Père Girard, par l'application du mode mutuel, a su tirer parti. En témoignent aussi les 250 élèves de l'école professionnelle par leur bonne tenue, leur discipline et la remarquable exposition de leurs travaux de classe et d'atelier. Ce sentiment de communauté, leur directeur le répandrait volontiers au dehors. Preuve en soit le concert qu'il sut organiser dans

l'Aula universitaire au profit de l'œuvre des Colonies de vacances. Le bel amphithéâtre s'est empli d'une assistance des grands jours qui applaudit aux mélodies des écoliers chanteurs, aux productions savantes de la Landwehr et de la Concordia. Et quand retentit, exécuté par les deux corps de musique, le morceau final, où le maestro Sidler avait enchâssé notre vieux chant de marche, il nous semblait que l'esprit communautaire planait dans la salle, accentuant la dernière ovation de la foule en faveur d'une sympathique œuvre de l'enfance et bénissant la collaboration des sociétés musicales dont la bonne entente, si propice à un geste de bonté, avait procuré au public une inoubliable soirée, dans l'harmonie des sons et des cœurs.

L'Amicale des anciens élèves de l'école professionnelle enregistra dernièrement, avec orgueil, l'appel de l'un de ses plus anciens membres à la haute fonction d'ingénieur cantonal. Mentionnons que l'élu, M. Bernard Aeby, fut remarqué bien vite par ses maîtres pour ses aptitudes natives. Le fondateur de cet établissement, l'ingénieur Gremaud, l'appela, sans autre préparation, comme aide au service des Ponts et Chaussées. Appliqué à sa tâche, s'initiant avec une vive intelligence aux pratiques du génie civil, M. Aeby s'éleva par degré dans l'échelle hiérarchique jusqu'à occuper le poste d'ingénieur-adjoint. Aussi bien, ne peut-on que se réjouir d'une promotion qui honore, à la fois, un remarquable « autodidacte », l'école qui lui a enseigné les rudiments techniques, l'amicale association de ses anciens élèves et notre Grand Conseil qui a couronné si noblement tant de persévérance et de travail.

Ont fréquenté les cours du *Technicum* 241 élèves, au semestre d'hiver, et 202, en été. La constance de ce recrutement donne à la direction la possibilité, à l'heure des examens d'entrée, d'opérer la sélection qu'imposeraient certaines prévisions dans le domaine professionnel. Dans cette maison vouée aux arts et aux métiers, on se préoccupe beaucoup d'éduquer tout en instruisant et l'on souhaite que, dans l'atelier, l'usine, le bureau où les étudiants sont admis, ils apportent avec de solides connaissances le rayonnement social d'un esprit droit et d'un bon caractère. Le Dr L. Barbey, directeur, note en son rapport final, le 25e anniversaire de la mort de Ferdinand Hodler, le grand peintre qui enseigna, pendant deux années, la ronde bosse, le modèle vivant et la peinture, en notre école d'arts et métiers.

242 jeunes filles ont peuplé, en 1942-43, les diverses sections de l'*école secondaire de la ville de Fribourg*. Selon une tradition bientôt séculaire, cette année fut clôturée par une séance publique dont l'assistance a suivi avec intérêt le développement d'un riche programme musical et littéraire. La très compétente directrice, Dr Laure Dupraz, y a lu un compte rendu fort goûté, dans

lequel elle demanda aux parents d'user, envers leurs enfants, d'une fermeté qui soit comme l'adhésion nécessaire à l'action de l'école dans son œuvre éducatrice.

Au cours de sa session ordinaire de mai, le Grand Conseil a manifesté l'intérêt et l'estime qu'il porte aux éducateurs de la jeunesse en décidant que l'institution qui les forme, l'*école normale des instituteurs*, soit transférée de Hauterive à Fribourg, afin de faire bénéficier les maîtres futurs des ressources spirituelles, intellectuelles et artistiques de la cité, de même que des emplacements sportifs où ils se formeront à l'enseignement militaire préparatoire. Il vota, en conséquence et à l'unanimité, les crédits applicables à l'achat et à la transformation du château, aujourd'hui centenaire, de la famille Diesbach de Belleroche, montrant ainsi l'importance qu'il attache à ce que l'école normale soit placée dans l'ambiance la plus favorable possible.

Il appartiendra au chroniqueur de 1944 de décrire les avantages de ce transfert dans un parc idéal, dominé par nos remparts et les marmenteaux robustes dont le feuillage admirablement décore ce noble domaine. En attendant, rappelons que, devant l'assemblée législative, M. le Conseiller Piller magnifia l'école fribourgeoise et ses éducateurs, ajoutant qu'on ne saurait rêver un cadre plus beau à l'établissement qui va s'ouvrir cet automne, et dont le directeur déjà nommé est M. Gérard Pfulg, professeur au Collège St-Michel. Nous savons, du reste, que les admissions des candidats instituteurs seront biennales, et que la première volée d'élèves a dû subir un examen d'entrée, tout en justifiant d'études correspondant à deux années d'enseignement secondaire.

L'un des maîtres de l'ancienne institution, retraité depuis 1924, M. Joseph Aebischer, docteur honoris causa de l'Université, est décédé à Fribourg, laissant le souvenir d'un excellent professeur de mathématiques et d'histoire naturelle dont surtout les cryptogames l'intéressaient. Il avait formé une collection de près de 4000 espèces et variétés de mousses, lichens et sphaignes qu'il légua à la Faculté des Sciences. M. Aebischer fut chargé de préparer une nouvelle série de livrets de calcul à l'usage des écoles primaires, et il s'acquitta de cette mission avec la diligence, l'esprit méthodique et l'exactitude qui ont rempli sa vie.

* * *

Dans son cadre rajeuni par l'aménagement de la cour intérieure dont les grands arbres s'harmonisent avec les façades rénovées de l'édifice, notre *Collège St-Michel* a accueilli 796 étudiants, soit exactement le chiffre atteint au précédent exercice.

L'établissement termina ses cours le 14 juillet, et le lendemain, ainsi que l'an dernier, l'Aula universitaire vit se dérouler le traditionnel programme de cette festivité. Tour à tour, fanfare, orchestre, chœur d'étudiants ont exécuté des productions dignes de la solennité et des invités de l'antique institut. Entre temps, M. le Dr Pittet prononça son discours rectoral, où il s'étendit avec éloquence sur les notions de liberté et de contrainte, en paraphrasant ce vers de Lamartine :

« Le joug que l'on choisit est encore liberté. »

Les discours de clôture se ressemblent quelque peu, cette année, et paraissent avoir emprunté une égale résonance aux temps troublés que nous vivons. Aussi bien, dans sa magistrale leçon, le Dr Pittet démontra-t-il à ses disciples qu'ils ne se sentiront jamais plus libres qu'en acceptant avec joie et résolution ces contraintes nécessaires : l'obéissance et la soumission ? Aux irréductibles, M. Louis Gillet, de l'Académie française, récemment décédé à Paris, qui prononça, à la dernière fête de clôture, un inoubliable éloge des humanités, pourrait, aujourd'hui encore, adresser son conseil : « Nous les invitons à se retirer, à moins qu'ils ne s'engagent à s'harmoniser avec le milieu où ils ont choisi d'étudier. »

Le compte rendu du Collège, dans ses 86 pages, contient sur la marche de l'institution de multiples indications où, aisément, nous trouverions à glaner. Retenons le centenaire de la section allemande de nos étudiants suisses, « La Zæhringia » ; la restauration de l'ancienne chapelle du Père Canisius, qui est appelée à conserver une insigne relique du Bx ermite du Ranft et à devenir l'oratoire votif de notre canton en l'honneur de son grand bienfaiteur.

A l'instar du Collège, l'*Université* publie un rapport annuel dont son recteur donne connaissance à la séance inaugurale des cours du semestre d'hiver. Privé de ce fil d'Ariane, au moment d'envisager l'activité de notre Alma Mater, nous y suppléons en consultant un bulletin semestriel publié par la chancellerie, sous le titre « Nouvelles universitaires ». Extrayons-en, d'abord, un état de la fréquentation pendant l'exercice écoulé. Ont suivi les cours du :

semestre	d'hiver	1942-43 :	1075	étudiants	dont	965	Suisses ;
»	d'été	1943 :	1001	»	»	911	»

et, comme terme de comparaison, au

semestre	d'hiver	1938-39 :	959	étudiants	dont	640	Suisses ;
»	d'été :	1939	939	»	»	630	»

D'où il résulte que, depuis l'ouverture des hostilités, la parti-

cipation scolaire suisse s'est accrue du 50 % et celle de l'étranger, réduite du 59 %.

Si l'enseignement systématique se fait dans les cours destinés aux étudiants, un autre mode, celui « des cours de vacances », qui s'adresse à des auditeurs désireux d'être renseignés sur les questions d'actualité, est usité depuis longtemps. Deux cours ont été récemment prévus : l'un qui s'ouvrira, fin septembre, à l'intention du clergé et de personnes instruites, sur « le mariage et la famille » ; l'autre vient de se terminer avec un grand succès. Il comportait une trentaine de conférences ayant pour thème général : « Les moyens de l'éducation ». Des conférenciers qui appartenaient aux diverses régions de la Suisse, nous ne citerons que ceux de Fribourg : M. Spieler, directeur de l'« Institut de pédagogie curative » ; R. P. de Munnynck, professeur de l'Université ; Dr Laure Dupraz, directrice de l'Ecole secondaire des filles et Dr Barbey, directeur du Technicum, dont l'étude (Valeur éducative des jeux) mériterait l'insertion aux pages de l'*Annuaire*, comme complément de l'article paru sous son nom dans le 32e tome de cette publication.

Encore sur le terrain de l'enseignement, il importe de noter que, avec l'aide de l'Université, la Direction de l'instruction publique ouvrira des cours successifs, de la durée d'un an, pour l'obtention du diplôme fédéral I de maître de gymnastique. Le premier de ces cours commencera le 15 octobre 1943.

Il nous reste à enregistrer un fait essentiel de l'histoire de l'Université qui en a consigné déjà un bon nombre. Le 20 octobre 1942, le gouvernement de Fribourg adressa au Grand Conseil un message concernant le financement des bâtisses universitaires. Dans sa séance du 13 novembre suivant, l'autorité législative vota, à une importante majorité, un décret autorisant l'abandon du montant de 1,9 million consenti « en prêt et bail », trois ans auparavant, à l'Association des amis de l'Université.

Grâce à cette libéralité, la dite Association sera mise à même de rembourser, par degrés, l'emprunt contracté en payement du solde restant dû sur le compte de construction. Avant de passer à la votation, M. Lorson, syndic de la ville de Fribourg et président du Grand Conseil, après avoir constaté l'heureux achèvement d'une entreprise considérable commencée dans des circonstances difficiles, fit une déclaration dont nous regrettons, faute de place, de ne pouvoir reproduire que la conclusion :

« Interprète autorisé des sentiments de la très grande majorité du peuple fribourgeois, le groupe conservateur prie le Conseil d'Etat de continuer, dès que les conditions le permettront, à vouer sa sollicitude au problème du parachèvement de l'Université. »

G.

Genève

Enseignement primaire

Le nouveau plan d'études des six premières classes primaires a été introduit dès septembre 1942. Il semble, après un an d'expérience, qu'il donne satisfaction. Cette année, il s'agissait d'adapter ce plan aux classes rurales à plusieurs degrés : les programmes de la plupart des disciplines ont été groupés deux à deux, de façon à simplifier la tâche si difficile de l'instituteur. C'est ainsi que pour l'histoire nationale, il y a un seul programme pour les élèves des troisièmes et des quatrièmes, un seul pour ceux des cinquièmes et sixièmes, répartis sur deux ans. En 1943-1944, par exemple, tous les élèves des cinquièmes et sixièmes traiteront l'histoire de la fondation de la Confédération à la Renaissance. L'année prochaine, lorsqu'une nouvelle volée d'élèves entrera en cinquième, elle étudiera un résumé de cette période — initiation pour elle —, tandis que ce même résumé servira de révision aux nouveaux élèves de sixième ; après un ou deux mois, ils aborderont tous ensemble la période de la Réforme. Des résumés imprimés, remis aux élèves avec le manuel, assurent ces raccordements.

Les plans d'études des classes de fin de scolarité (septièmes et huitièmes d'après notre classification ; en réalité, ce sont les huitièmes et neuvièmes années puisque notre première classe obligatoire est appelée « classe préparatoire ») ont été élaborés. Ils diffèrent pour les classes rurales ou urbaines, pour les garçons ou les jeunes filles. La part faite aux travaux manuels ou ménagers ou agricoles y est importante. A cette occasion, on a généralisé un système qui a fait ses preuves. Il est inutile de maintenir en quatrième, voire en troisième, des élèves de treize ans et plus. L'orthographe, la composition et l'arithmétique restent pour eux des mystères que quelques années d'école de plus ne leur révéleront pas. Aussi tous ces élèves seront-ils réunis dans des classes dites C : quatrièmes, cinquièmes ou sixièmes suivant leur provenance. Ils y recevront un enseignement complémentaire où les travaux manuels et ménagers occuperont la place prépondérante.

De nouveaux moyens d'enseignement sont mis à la disposition des instituteurs. Le Département de l'instruction publique a édité une *Méthodologie de chant* — fort bien accueillie — rédigée par M. Mathil, inspecteur. La publication des *Feuillets de documentation d'histoire genevoise* — dont M. H. Jeanrenaud parle plus haut dans cet *Annuaire* — se poursuit à un rythme rapide.

Le département est très satisfait de cette œuvre due à l'initiative du corps enseignant et à laquelle il donne tout son appui. Il va commencer l'édition de feuillets analogues pour l'instruction civique, afin de réduire au maximum le caractère abstrait de cet enseignement.

Les longues vacances forcées d'hiver — cinq semaines — ont incité à développer les institutions existantes ou à en créer de nouvelles : un séjour d'un mois à Montana, un autre à Corbeyrier, les cours de ski à la Givrine et même une semaine de ski à la cabane du Carroz mise gracieusement à disposition par le Club alpin.

Le plan Wahlen n'a pas été négligé par nos écoliers et leurs maîtres. Certains jardins scolaires ont été cultivés avec ardeur ; grâce à la bienveillance des autorités municipales, ils ont pu être agrandis. Des classes ont été le jeudi arracher les mauvaises herbes chez des maraîchers, d'autres ont ébourgeonné la vigne.

Au moment où je rédige cette chronique, des élèves de 13 à 15 ans partent pour des camps de ramassage de bois mort, organisés par le département avec le concours d'instituteurs dans des cabanes de forestiers mises généreusement à disposition par les autorités fribourgeoises. La ville de Genève a bien voulu participer aux frais. Le bois appartiendra aux élèves qui l'ont ramassé. Si ces camps donnent de bons résultats, d'autres pourront être organisés dans le Jura vaudois ; les autorités, pressenties, s'y montrent favorables.

Les ateliers de travaux manuels, dits « de loisir », ont bien réussi. Le premier est dû à Pro Juventute. Deux instituteurs en ont organisé un deuxième à Carouge, avec l'aide financière de cette commune et du département. Un troisième va s'ouvrir à Troinex grâce à l'Association pour le travail manuel. Le département va compléter son équipement ; il compte y organiser aussi un cours postscolaire pour les jeunes campagnards qui apprendront non seulement à travailler le bois et le métal, mais encore suivront des conférences d'éducation nationale. Si cette initiative réussit, d'autres ateliers seront créés à la campagne.

Comme les années précédentes, les cuisines des écoles primaires ont été ouvertes aux ménagères pour des cours de cuisine de guerre.

Enseignement secondaire

Les cinq semaines de vacances d'hiver n'ont pas été les seules restrictions dues à la nécessité d'économiser le combustible. Les classes du collège inférieur ont abandonné pendant la saison de chauffage le bâtiment des Casemates ; les classes correspondantes de l'Ecole supérieure des jeunes filles ont toutes été réunies à la rue Voltaire, libérant ainsi l'école de la rue d'Italie. Les horaires

de ces classes ont dû être adaptés aux circonstances ; ils étaient réduits à vingt-quatre leçons par semaine, soit à six demi-journées. Expérience intéressante qui n'a pas eu que des inconvénients ! A l'Ecole des arts et métiers on a pu loger — pas très bien — tous les ateliers des arts industriels dans le bâtiment des beaux-arts. Ainsi trois écoles n'ont pas été chauffées du tout. Espérons, sans trop oser y croire, que l'hiver prochain ne nous forcera pas à des restrictions plus dures.

Au *Collège* — qui a plus de onze cents élèves — les programmes ont été revisés pour assurer la liaison avec le nouveau plan d'études primaires. Des commissions de maîtres se sont mises avec zèle à la tâche. Une refonte importante du programme d'histoire a notamment été adoptée, ainsi d'ailleurs que dans toutes les autres écoles secondaires. Les maîtres de géographie ne se sont pas bornés à étudier un nouveau programme ; ils ont fixé minutieusement la nomenclature. Ces rénovations ne portent pas que sur les matières d'enseignement, mais aussi sur leur raison d'être : quel est le but à atteindre ? Pourquoi donne-t-on cette notion aux élèves ? Est-elle indispensable ? Si oui, maintenons-la, sinon élaguons. Bien des coupes claires sont en cours d'exécution. Personne n'y perdra, et surtout pas la culture de nos collégiens.

L'éducation physique est toujours plus développée. Ce sont maintenant toutes les classes de division supérieure qui bénéficient, en plus des leçons ordinaires, de deux heures d'athlétisme léger. Une commission d'éducation physique, créée par les maîtres et approuvée par le département, centralise et dirige toutes les manifestations sportives : football, basket-ball, ski, excursions. Un insigne sportif a été frappé.

Enfin, innovation importante, dans une école où la musique était réduite à la portion congrue, un groupe choral — qui espère rivaliser avec celui de l'Ecole supérieure des jeunes filles — a été constitué dans les classes supérieures.

Au *Collège moderne*, M. Charles Duperrex, doyen et maître de dessin, a atteint la limite d'âge après quarante-quatre ans de « bons et loyaux services », pour reprendre la formule officielle qui, dans le cas particulier, est amplement méritée. M. Duperrex, ancien élève de Tschumi, fondateur et premier doyen de « la prof. », est le dernier représentant de la tradition née en 1886. Son successeur, comme doyen, a été désigné ; c'est M. Adrien Stoessel.

A l'*Ecole supérieure des jeunes filles* les allègements de programme étudiés l'an dernier ont été introduits. Aussi, pour le

moment, ne se plaint-on plus de surmenage. En chimie, en physique, l'enseignement *ex cathedra* fait place au travail personnel. Un essai analogue a été tenté dans une classe pour les sciences naturelles. Changement d'esprit qui légitime beaucoup d'espoirs !

Dès septembre prochain, les élèves des troisièmes de culture générale et d'éducation féminine suivront un cours d'option de cuisine, donné dans les locaux de l'Ecole ménagère. Notre école supérieure aura donc aussi un enseignement de cuisine. Certains — certaines surtout — désireraient que la cuisine soit obligatoire pour toutes les élèves. Cette opinion n'est pas partagée par tout le monde, si j'en juge d'après les applaudissements qui ont salué le passage de l'allocution de M. le président du Conseil d'Etat Adrien Lachenal, chef du Département de l'instruction publique, dans lequel il annonçait que cet enseignement ne serait pas étendu aux sections à maturité.

Quant à l'éducation physique, elle bénéficie d'un élan nouveau dans cette école : deux tournois de gymnastique ont été organisés. Un cours d'athlétisme léger a été ouvert pour les futures candidates aux concours d'admission aux « études pédagogiques », c'est-à-dire à notre école normale.

La musique est toujours à l'honneur : les récitals d'artistes se succèdent. Quant aux élèves, elles ont — notamment — chanté « Iphigénie en Tauride » de Gluck.

L'an dernier, les cours de cuisine de guerre de l'*Ecole professionnelle et ménagère* avaient été ouverts au grand public. Cette année, il en fut de même et leur nombre a été multiplié. Il n'y eut pas moins de cent treize séances, dont plusieurs données dans des usines et six à Radio-Genève. Des institutions privées ont fait appel au corps enseignant ; des maîtresses ont donné des causeries sur le tricotage, la réparation et la transformation de vêtements. Surcroît de travail pour la directrice et pour les maîtresses, qui n'ont pas hésité à l'assumer : elles se rendent compte que les temps leur imposent des devoirs nouveaux.

A l'*Ecole supérieure de commerce* le règlement a été modifié ; les conditions de promotion ont été changées : comme dans les autres écoles secondaires supérieures les disciplines sont réparties en deux groupes, les principales et — si l'on peut dire — les accessoires. Un total est nécessaire dans chaque groupe pour la promotion. Ainsi un élève faible dans une seule discipline, moyen ou fort dans les autres, n'est plus arrêté dans ses études. Une innovation plus importante a été adoptée pour les diplômes : les élèves qui ont de bonnes notes pour telle ou telle discipline ne sont plus astreints à subir l'examen final pour cette branche. On donne ainsi une prime à l'élève qui a travaillé bien et régulièrement.

Des cours nouveaux ont eu un plein succès : travaux pratiques de géographie régionale, cours de secrétariat qui, font appel à l'initiative et au travail personnel des élèves.

Il a fallu mettre en garde les parents contre des abus évidents : des élèves ou apprentis, bien intentionnés mais mal conseillés, n'hésitent pas à doubler les enseignements de jour par des cours du soir. Or non seulement ces derniers ne leur sont pas destinés — ils s'adressent ou devraient s'adresser exclusivement aux employés qui désirent se perfectionner — mais encore on peut se demander en quoi il est utile à des élèves qui ont, par exemple, suivi six ou sept leçons de comptabilité par semaine, d'aller encore en suivre trois ou quatre le soir. Ils feraient mieux de travailler seuls pour apprendre à se débrouiller.

Les transformations commencées l'an dernier à l'*Ecole des arts et métiers* ont continué. L'organisation rationnelle de l'école, avec ses neuf sections, est achevée. Les programmes de trois d'entre elles, qui restaient à revoir, ont été mis au point. Désormais l'école des beaux-arts et des arts industriels prépare à dix professions ; deux nouvelles, celles de mosaïste-verrier et de bijoutier-joaillier, ont été introduites. L'école d'horlogerie forme les apprentis de sept professions. La concentration des locaux scolaires, dont j'ai parlé l'an dernier, est en cours par l'installation des ateliers d'horlogerie à La Prairie. L'Union des fabricants d'horlogerie de Genève a donné généreusement 25.000 francs pour l'équipement ; ce crédit, grâce aux subventions fédérale et cantonale, a été porté à 75.000 francs.

Les laboratoires s'équipent ; deux ont été complètement installés cette année. Les cours des maîtres sont à l'impression ; foin des fastidieuses dictées !

L'esprit de l'école se crée — avant, il y avait l'esprit de chaque section. Les joutes sportives, les concours de ski, les championnats de course à pied, les tournois de football y contribuent.

Le public a pu constater les heureux résultats de ces transformations. L'école avait installé cinq stands à la Maison genevoise de septembre 1942. En juin 1943, lors de la journée du Technicum, une partie des ateliers et des laboratoires ont été ouverts à la population qui a vu travailler les élèves. Ces manifestations ont remporté un grand succès. L'augmentation croissante du nombre des élèves prouve que ces efforts ne sont pas vains.

L'*Ecole d'horticulture*, dont les locaux ont été heureusement rénovés, continue à accueillir le maximum d'élèves.

Enseignement supérieur.

Deux nouvelles écoles supérieures ont été ouvertes à Genève en octobre 1942 : L'*Ecole normale de dessin* et la *Haute Ecole d'architecture*. Le nombre des étudiants a dépassé les prévisions ; la majorité d'entre eux n'étaient pas domiciliés à Genève. Plusieurs professeurs ont été appelés à y enseigner. La direction principale des ateliers d'architecture a été confiée à M. Eugène Beaudouin, Premier Grand Prix de Rome, architecte en chef du gouvernement français, professeur à l'Ecole des beaux-arts de Paris. En octobre 1943, un atelier d'études supérieures d'architecture s'ouvrira ; il perfectionnera les architectes diplômés qui ont déjà des années de pratique derrière eux et qui désirent obtenir le diplôme d'études supérieures.

A l'*Université*, il y avait, au semestre d'hiver, 1385 étudiants. Il faut remonter à 1914, à la veille de la première guerre mondiale, pour trouver un effectif aussi important ; les étrangers en formaient alors le 80 %, actuellement ils ne sont plus que le 27 %. Cette augmentation est réjouissante ; elle montre que notre vieille *alma mater* garde toute sa réputation.

La revision des règlements a été achevée par l'adoption des chapitres concernant la faculté des sciences économiques et sociales et la faculté autonome de théologie protestante. Des licences nouvelles ont été instituées, ès sciences géographiques, ès sciences géographiques avec mention mathématique, ès sciences économiques et actuarielles.

Des enseignements ont été inaugurés : de géophysique appliquée donné par M. Edouard Poldini, chargé de cours ; de géologie spéciale, par M. Edouard Paréjas, professeur extraordinaire ; de maladies professionnelles, par M. le Dr Luigi Carozzi, professeur extraordinaire ; de théorie mathématique et de technique des assurances, par M. Auguste Urech, directeur du Bureau fédéral des assurances, professeur ordinaire.

M. le professeur Henri Guillemin, de Bordeaux, a été chargé par le département de donner une série de leçons publiques sur « Deux années de la vie de J.-J. Rousseau ». Plusieurs autres professeurs étrangers sont venus faire des conférences ; ce sont MM. Zoltan Baranyai, de l'Université de Kolosvar ; Jean Atanasiu, Georges Opresco, D. Caracostea et Hulubei, des universités roumaines. Selon les dispositions de la fondation Marie Gretler, M. le professeur Emile Abegg, de Zurich, a fait un cours à Genève, alors que M. le professeur Charles Werner, de Genève, en faisait un à Zurich.

Aux échanges de professeurs s'ajoutent les échanges d'étudiants : plusieurs des nôtres, dont des bénéficiaires de bourses

hongroises, vont aller suivre un cours de vacances à l'Université de Debreczen, et des étudiants hongrois viendront à Genève. Des échanges d'étudiants s'étudient aussi avec la Roumanie.

La faculté de médecine a organisé un cours de perfectionnement sur les glandes endocrines et les vitamines, qui a été suivi par deux cents médecins suisses.

M. Charles-Eugène Guye, ancien professeur de physique, honoraire depuis 1930, est décédé le 15 juillet 1942 ; il a fait un legs pour augmenter le capital du prix Philippe-Auguste Guye, créé en 1939. M. Guglielmo Ferrero, professeur ordinaire d'histoire contemporaine à l'Université depuis 1931 et à l'Institut universitaire de hautes études internationales, est mort le 8 août 1942 ; la mémoire de ce grand historien a été commémorée dans une séance à l'Aula le 3 mai 1943. Son décès, auquel s'ajoute la retraite définitive de M. le professeur Edmond Rossier qui continuait à donner un cours d'histoire diplomatique à titre de professeur honoraire, nécessite une répartition nouvelle des enseignements d'histoire qui sera connue prochainement.

M. Paul Logoz, élu juge fédéral, a démissionné de ses fonctions de professeur ordinaire de droit pénal et de vice-recteur. Le 13 mars, ses collègues, ses amis et ses élèves lui ont manifesté leur sympathie. M. Logoz a institué une bourse Alfred Gautier pour encourager les études de droit pénal. Son successeur est M. Jean Graven, greffier du Tribunal fédéral des assurances, qui a été nommé professeur ordinaire. Le vice-rectorat a été repris par M. Antony Babel, de la faculté des sciences économiques et sociales, à qui M. Terrier a succédé en qualité de doyen.

M. William Dunand, élu juge d'instruction, a renoncé à donner le cours de procédure civile allemande destiné aux étudiants allemands.

M. Luc Monnier a été chargé du cours d'histoire du XVIIIe siècle et d'histoire contemporaine. M. Pierre Balavoine, du cours d'analyse des denrées alimentaires.

Plusieurs professeurs extraordinaires ont été nommés ordinaires : ce sont MM. Erwin Rutishauser pour la pathologie et Walter Yung pour le droit civil suisse. M. Léopold Boissier, chargé du cours de droit constitutionnel comparé, a été nommé professeur extraordinaire. M. Arthur-Jean Held a succédé à M. Ernest Métral pour l'art dentaire conservateur avec la qualité de professeur extraordinaire.

M. B. P. G. Hochreutiner, professeur extraordinaire de botanique systématique et directeur du Conservatoire et jardin botaniques, a atteint la limite d'âge. A cette occasion la ville, l'Etat et l'Université ont conclu une convention pour coordonner les divers services de botanique : le canton remet en dépôt à la ville l'Her-

bier Boissier, propriété de l'Université ; le nouveau directeur du Conservatoire et jardin botaniques — institutions municipales — M. Charles Baehni, devient professeur extraordinaire ; une partie du jardin et des serres sont mises à disposition de l'Etat qui organise une station de botanique expérimentale sous la direction du professeur ordinaire de botanique générale, M. Chodat. Ainsi les très riches institutions botaniques de Genève seront utilisées au mieux et pourront se développer sans doubles emplois ni dépenses superflues.

M. Eugène Borel, professeur honoraire, a reçu à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire la médaille de l'Université. Les vingt-cinq ans d'enseignement de M. Guyénot ont été célébrés lors de la réunion à Genève de la Société suisse de zoologie ; on a fêté le même anniversaire pour M. Jean-Amédée Weber, à qui un don collectif a été remis pour développer le fonds créé l'an dernier en faveur de l'Institut d'anatomie normale. Quant à M. Albert Malche, conseiller aux Etats, ex-conseiller d'Etat, ex-directeur de l'enseignement primaire, ce sont ses trente ans d'enseignement qui ont été marqués par une très belle manifestation.

La faculté des sciences économiques et sociales s'est réunie à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève pour commémorer, le 18 février 1943, le centenaire de la mort du grand économiste Sismondi (1773—1842).

Divers dons, en plus de ceux que j'ai mentionnés, ont enrichi l'Université : MM. Raoul Perret et Louis Berthoud ont constitué un fonds et une bourse en faveur de la faculté des sciences économiques et sociales ; ils ont remis 2000 francs à l'Institut de géologie pour faciliter l'impression de thèses, et 500 francs à la faculté des lettres.

M. John Rockefeller junior, à qui l'Université doit déjà tant, a fait don de la magnifique campagne Rigot, à Varembé. La destination de la maison — bel exemple de l'architecture du XVIIIe siècle — n'est pas encore fixée. Les terrains de sport pourront être utilisés par la Société sportive universitaire — dont le développement dû à l'engagement d'un maître de sport et de moniteurs est réjouissant — et par l'Université pour les cours préparant un diplôme fédéral I de gymnastique.

Plusieurs laboratoires de chimie ont installé des stands à la Maison genevoise. D'autres instituts et laboratoires suivront cet exemple l'an prochain.

* * *

Ainsi que l'an dernier, le département a organisé au printemps une deuxième semaine d'hygiène mentale de l'enfance, et il a

patronné, cet été, la deuxième semaine pédagogique de l'Institut des sciences de l'éducation. Ce dernier a donné aussi le mercredi une série de conférences publiques. Le succès de ces manifestations, qui attirent de nombreux éducateurs, a été marqué.

* * *

A tous les degrés de l'enseignement, de l'école primaire à l'Université, les élèves s'occupent de plus de quarante œuvres d'entr'aide : œuvres de l'Armée, aide aux Suisses retour de l'étranger, secours suisses d'hivers, aide à l'agriculture, fanage à la montagne, aide aux paysans, récupérations diverses, collectes de livres, de vêtements, de jouets pour les victimes de la guerre, confection et réparations de vêtements, de layettes, ventes de timbres variés, etc. Chaque élève, suivant ses forces et ses capacités, est appelé à faire sa part dans ce grand mouvement de solidarité. Evidemment le simple fait de recueillir de l'argent en vendant un objet n'est pas éducatif par lui-même ; si le jeune élève ne se rend pas compte du but qu'il permet d'atteindre, il est même nul. C'est pourquoi le département trie rigoureusement les nombreuses sollicitations dont il est l'objet chaque semaine. Ne doivent être retenues que les actions en faveur d'œuvres dont l'activité est accessible à l'enfant. Celles dans lesquelles les élèves peuvent travailler sont les meilleures : confection de vêtements, travaux ménagers et manuels, préparation de soirées pour lesquelles les élèves ont à étudier des chants, des rondes, des saynètes, des pièces de théâtre... voilà d'excellentes interventions scolaires, surtout quand elles ne sont pas occasionnelles, mais quand elles durent, comme c'est le cas actuellement, depuis plusieurs années. Il faut mettre aussi à part la collecte du sou hebdomadaire de la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants. En effet, non seulement dans une partie des classes l'enseignement porte sur l'œuvre de la Croix-Rouge — et des brochures, des films ont popularisé son action, — mais encore nos élèves ont tous connu des camarades étrangers venus faire un séjour en Suisse. Ils leur ont parlé ; leur cœur a vibré au récit de leur infortune. Aussi c'est avec empressement et en pleine connaissance de cause que nos élèves recueillent — rien que pour cette œuvre — quelque 10.000 francs par mois.

L'école, ainsi, ne limite pas sa tâche à l'instruction des élèves ; elle remplit une mission éducatrice ; elle enseigne par la pratique ce qu'est l'entr'aide. En cela, elle prépare une génération nouvelle qui saura maintenir la tradition charitable de la Suisse et, en particulier, de Genève, cité du refuge et de la Croix-Rouge.

HENRI GRANDJEAN

Neuchâtel

Enseignement primaire.

Conférences officielles générales d'automne 1942.

Depuis quelques années, à côté de questions générales, il a été d'usage de reprendre l'une ou l'autre des branches d'enseignement, au point de vue didactique et au point de vue de la documentation.

Les sujets des conférences générales d'automne de 1942 ont été, le premier : *La mission de l'école et le rôle de l'instituteur*, par M. Jean de la Harpe, professeur à l'Université.

Dans un premier chapitre intitulé : « Les origines historiques de l'école primaire », l'auteur fait remarquer que « ce fut précisément dès la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe que surgirent les quatre grands inventeurs de l'enseignement primaire et les édificateurs de son programme élémentaire » :

Comenius pour les pays slaves ; A.H. Francke pour l'Allemagne protestante ; Pestalozzi pour la Suisse ; Jean-Baptiste de la Salle, créateur de l'ordre des Frères des écoles chrétiennes, pour la France.

De l'histoire de l'école primaire, l'auteur dégage trois points principaux. Le premier, ce sont les origines chrétiennes de l'enseignement primaire ; le christianisme a mis l'idée d'âme au centre de la psychologie pratique et c'est un fait historique que la foi chrétienne est aux origines véritables de l'enseignement primaire.

Le deuxième point est le motif politique. L'école primaire impliquait la naissance et le progrès des institutions démocratiques, telles que celles-ci surgirent à l'époque de la Révolution française.

En Suisse, rappelons-nous le rapport d'Albert Stapfer, ministre de l'Instruction publique sous la République helvétique, l'œuvre de Pestalozzi et l'influence qu'il a exercée.

Aux motifs religieux et politiques qui présidèrent à la naissance de l'enseignement primaire vient s'ajouter le troisième point, le motif économique. Les progrès du commerce, de l'industrie et de l'agriculture impliquent l'impérieuse nécessité d'une instruction dont chacun doit obligatoirement bénéficier.

Et depuis un siècle, l'école primaire s'est considérablement développée et elle est devenue l'une des institutions sur lesquelles reposent tous les pays à civilisation avancée.

Dans un second chapitre, l'auteur parle de l'« Ecole primaire et Vie publique » et démontre que l'école se développe en fonction du milieu social dont elle fait partie. Il parle de la valeur des

maîtres, de la foi qu'ils doivent avoir, de la discipline et de la responsabilité.

Il indique enfin les moyens pour enseigner et insiste sur la possession de la culture, de la psychologie, de la didactique, puis en arrive aux normes dont il donne la définition suivante :

« La norme suprême c'est la source d'où émanent les règles auxquelles nous sommes soumis : c'est la règle des règles. Autrement dit, dans toute activité humaine tendant à réaliser des valeurs fondamentales sous forme collective, il faut distinguer l'ensemble des règles effectives auxquelles nous sommes soumis, c'est-à-dire les règles constituées, des normes qui président à leur constitution, c'est-à-dire les règles constituantes. Les obligations découlant de la loi, des règlements et des programmes que les maîtres d'école doivent remplir, ce sont les règles constituées.

Au-dessus de ces règles, il y a le pouvoir de les établir ; ce pouvoir de réglementation dépend à son tour de normes fondamentales : rapports qu'ont entre eux l'individu, la collectivité et les organes dirigeants, c'est-à-dire l'Etat. »

Et l'auteur conclut que c'est à la mission de rendre le citoyen digne de la liberté qui fait sa raison d'être, que l'école doit finalement consacrer toutes ses forces et toute sa foi dans l'éducation du peuple pris dans son ensemble.

Le second travail était consacré à la question de l'enseignement de *l'instruction civique.*

M. Edmond Muller, instituteur à Vilars, a présenté la didactique de cet enseignement de main de maître. Il avait réuni une abondante documentation de laquelle chacun pouvait tirer ce qui lui convenait le mieux.

Les Conférences officielles de districts, du printemps 1943, ont été consacrées à l'examen de deux questions importantes :

1° Vocabulaire et orthographe ;

2° La technique moderne au service de l'enseignement.

Elles furent présentées toutes deux dans chaque district par des maîtres ayant une longue pratique de l'enseignement.

Documentation. — Le service du matériel scolaire s'est beaucoup préoccupé de fournir aux maîtres et aux classes des compléments de documentation, sous diverses formes, notamment dans le degré supérieur. Il a aussi mis à leur disposition des tableaux en couleurs qui ornent les murs des classes de façon très heureuse.

Le livre de lecture utilisé à l'école enfantine a été revisé. Des études sont en cours pour doter les classes de nouveaux manuels de lecture et de français.

De nouveaux manuels d'histoire suisse ont été introduits dans le degré moyen ; les classes du degré supérieur les recevront au printemps 1944.

Enseignement ménager. — Un problème a reçu sa solution sur le terrain légal, celui de l'enseignement ménager.

Voici les dispositions essentielles de la loi nouvelle :

1. L'enseignement est obligatoire pour les jeunes filles pendant les deux dernières années de scolarité obligatoire.
2. Cet enseignement est donné à raison d'une demi-journée par semaine, au moins.
3. L'enseignement ménager post-scolaire deviendra obligatoire dès que le Conseil d'Etat aura présenté un projet de loi sur cette matière.

Le programme général comprend : la cuisine, la connaissance des aliments, la tenue de comptes de ménage, l'économie domestique, l'entretien des vêtements et de la lingerie, l'hygiène, la puériculture, les principes de l'éducation, les soins aux malades et si possible le jardinage.

D'autres matières peuvent être ajoutées au programme, selon les circonstances.

Chaque école élaborera un programme détaillé selon les besoins et les conditions locales.

Prolongation de la scolarité obligatoire. — La loi actuelle est une loi à option, c'est-à-dire que les communes peuvent instituer ou non une neuvième année obligatoire.

Ce système a présenté des inconvénients ; il a été la cause de difficultés.

Aussi le département de l'Instruction publique prépare un nouveau projet de loi en vue de généraliser l'institution de la 9e année à titre obligatoire.

Les matières du programme de cette 9e année essentiellement pratique seront présentées sous la forme d'application ; une large part sera réservée aux travaux manuels, à l'enseignement ménager et aux travaux féminins.

Les expériences faites dans les classes déjà créées ont été réjouissantes. Il s'agira de former des maîtres de 9e année ; à cet effet des cours seront organisés.

L'écriture script, pratiquée depuis plusieurs années dans quelques localités, a été introduite dans tout le canton, en commençant par les classes enfantines, et ainsi de suite d'année en année.

Toutefois, dès la IVe année primaire, l'écriture anglaise sera enseignée parallèlement à l'écriture script, mais cette dernière

est l'écriture scolaire jusque et y compris la Ve année primaire. A partir de la VIe année primaire, les élèves pourront adopter l'un ou l'autre des genres d'écriture.

Culture physique. — En exécution des dispositions de l'Ordonnance fédérale sur l'instruction préparatoire, les garçons qui terminaient leur scolarité obligatoire au printemps 1943, ont subi les examens obligatoires d'aptitudes physiques. En général, les résultats ont été satisfaisants, étant donné le temps limité de la préparation et l'insuffisance, dans bien des endroits, de locaux, d'engins, de matériel et de place d'exercice.

Cette insuffisance est en voie de disparaître ; les communes ont pris les mesures nécessaires pour y remédier.

Secours aux enfants nécessiteux. — A la suite d'une enquête faite par les inspecteurs des écoles, notamment dans les régions isolées et déshéritées, il a été décidé d'utiliser le crédit budgétaire mis à la disposition du Département de l'instruction publique d'une manière plus directe. Précédemment, le crédit était réparti entre les communes et les institutions qui distribuaient, pendant la période d'hiver, des secours sous forme d'aliments, vêtements et chaussures, en vue de faciliter aux écoliers la fréquentation de l'école. Ce crédit a été utilisé en faveur des cas individuels les plus urgents.

Il y a des enfants abandonnés, mal éduqués par de mauvais exemples, des enfants laissés à eux-mêmes des journées entières, sans guide, ni soutien, sans une autorité ferme et bienveillante à la fois. Il y a aussi des enfants surchargés de travail.

Cette action, qui s'est révélée opportune et salutaire, est d'autant plus nécessaire dans les temps actuels où de nombreux enfants souffrent soit d'une alimentation déficitaire, soit de l'influence d'un milieu plus déficitaire encore au point de vue éducatif.

Formation et perfectionnement du corps enseignant. — Le principe « l'école doit préparer la jeunesse à la vie » a été un des objets essentiels des préoccupations du département et des inspecteurs.

En plus des cours de perfectionnement auxquels des instituteurs et des institutrices ont participé, y étant encouragés par l'octroi de subventions, des cours spéciaux destinés aux futurs candidats au brevet d'aptitude pédagogique ont été organisés en 1942 et 1943 sous une forme plus complète.

En 1943, à la suite des samedi après midi réservés à ces cours, quatre jours consécutifs ont été consacrés à l'organisation d'un cycle complet de leçons dont voici le sommaire :

Lois et règlements scolaires ; programmes ; matériel scolaire ; hygiène scolaire pratique ; didactique de l'enseignement de diverses branches, documentation scolaire ; école et famille ; l'école et la vie ; rôle du maître ; discipline scolaire ; questions diverses. Ces leçons donnèrent lieu à des entretiens et nous attendons un heureux effet de ce contact permanent entre candidats et professeurs.

Signalons enfin pendant l'hiver 1942-1943 un cours donné par M. Pierre Bovet sur la valeur des notes et une série de causeries sur des sujets de caractérologie organisées par le « Mouvement Pestalozzi ».

Activités extra-scolaires. — Les écoliers ont été sollicités de collaborer à diverses œuvres d'entr'aide : vente de timbres et cartes Pro Juventute, récupérations diverses, aide à l'agriculture.

Partout les autorités scolaires ont cherché à concilier les besoins de l'école et ceux pour lesquels l'aide des enfants était réclamée. Si d'un côté l'étude du programme en est quelque peu retardée, d'un autre côté le caractère moral et social de cette entr'aide ne peut avoir que d'heureuses influences.

Enseignements secondaire, professionnel et supérieur.

M. le docteur Chable, professeur à la faculté des sciences, qui préside aux destinées de l'Université depuis 1941, cède sa place à M. Carl Ott, professeur à la faculté de droit.

M. L.-G. Du Pasquier, professeur de mathématiques, a pris sa retraite ; il a été remplacé par M. Félix Fiala ; en outre, Mlle Sophie Piccard s'est vu confier l'enseignement de la géométrie, de la topologie, du calcul des probabilités et de la science actuarielle.

L'enseignement de la culture physique a été introduite au Gymnase cantonal et à l'Université.

En application de la loi sur la formation professionnelle, un règlement a été élaboré et adopté concernant les examens pour obtenir le diplôme cantonal d'horloger-technicien, de mécanicien-technicien et d'électro-technicien.

Une autre question importante retient l'attention des autorités scolaires, celle de la formation pédagogique des futurs professeurs de l'enseignement secondaire, des maîtres de pratique dans les écoles techniques et des maîtresses de pratique dans les écoles de travaux féminins.

Pour les professeurs de l'enseignement secondaire, on subordonnerait toute nomination à la possession, en plus du titre universitaire, du certificat d'aptitude pédagogique, dont certains gradués se munissent déjà, mais sans en avoir l'obligation.

Ce titre obtenu après études de psychologie, de pédagogie théorique et pratique et examens, serait dorénavant nécessaire à celui qui désire se vouer à l'enseignement public.

Il en est de même dans l'enseignement professionnel.

Il s'agira d'organiser pour ceux qui ne possèdent ni le brevet pour l'enseignement primaire, ni un titre universitaire, des cours spéciaux de préparation aux examens.

Les dispositions légales devront être revisées ; les études sont en cours.

W. BOLLE.

Tessin

C'est à Bellinzone que se sont réunis le 16 septembre 1942 en *conférence générale* les chefs des Départements de l'instruction publique, pour la séance administrative ; ils se rendirent le jour suivant dans le Mendrisiotto où ils visitèrent le Musée Vela, à Ligornetto, et l'Ecole cantonale d'agriculture à Mezzana.

Et c'est à Lugano que, le 17 juin de cette année, a siégé la *conférence romande*, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Perret et avec la participation du nouveau directeur du Glossaire des patois de la Suisse romande, M. le Prof. Karl Jaberg de l'Université de Berne, qui a succédé à M. Gauchat.

Les conditions dans lesquelles s'est passée l'année scolaire 1942-1943 ont été moins favorables que celles de la précédente année en ce qui concerne le personnel enseignant mobilisé et la disponibilité de combustibles. Cela a déterminé une nouvelle *prolongation des vacances* de Noël et de Carnaval et a donné l'occasion à toutes les institutrices disponibles et même à quelques-unes de mariées d'être occupées pour les remplacements.

Au début de l'année scolaire on a dû enregistrer une nouvelle *diminution du nombre des postes* : 10 dans les écoles primaires inférieures, qui sont actuellement 478, et 4 dans les écoles primaires supérieures (scuole maggiori), dont le nombre est actuellement de 134. En cinq ans, de 1937 à 1942, la diminution a été de 40 unités dans les écoles primaires inférieures. Cela ne correspond pas tout à fait à la diminution de nombre des écoliers, mais doit être plutôt mis en relation avec le besoin d'économies qui s'est accentué dans presque toutes les communes. Si l'on pense que la moyenne des élèves est de 23 dans le degré inférieur et de 24 dans le degré supérieur des écoles primaires, on comprend que la réduction est possible pour autant que les familles et les écoliers peuvent s'adapter à cette mesure.

L'application de la loi du 28 janvier 1942 sur la nouvelle organisation des études secondaires a donné lieu à la *révision de tous*

les programmes d'études, qui ont été appliqués immédiatement à titre d'expérience et qui deviendront définitifs dans un délai de 2 ou 3 ans.

La même loi a eu aussi pour conséquence immédiate la *mise à la retraite* d'un certain nombre de professeurs et la nomination d'une vingtaine de jeunes diplômés, qui attendaient depuis plus ou moins longtemps le moment d'entrer dans l'enseignement secondaire ou professionnel.

Par contre, le Lycée cantonal de Lugano n'aura plus à sa tête, à partir de cette année, son éminent recteur, M. Francesco Chiesa. L'on se souvient qu'ayant atteint la limite d'âge prévue par la loi (70 ans) en 1941, M. Chiesa avait été prié par le Conseil d'Etat de rester à son poste étant données ses conditions d'excellente santé et le désir du gouvernement cantonal de conserver le plus longtemps possible « dans les rangs » une personnalité comme celle de notre poète.

Une attention toute particulière a été vouée au développement des cours préprofessionnels institués par la loi du 6 octobre 1941. Le nombre des élèves a augmenté bien que celui des cours soit encore de 25 comme précédemment. Le programme, peu à peu, s'applique intégralement.

Des *cours de vacances* ont été organisés cette année aussi : à Locarno, un cours de langue et de littérature italienne pour Confédérés, sous la direction de M. Guido Calgari, et, à Bellinzone, un cours de perfectionnement pour le corps enseignant des écoles secondaires inférieures (ginnasi cantonali), sous la direction de M. Mario Jäggli, qui a dirigé aussi un cours spécial de botanique pour les professeurs de sciences naturelles.

L'augmentation de la subvention fédérale pour la *défense de la langue et de la culture italienne*, qui déploie ses effets dès cette année-ci, a permis de développer plusieurs initiatives surtout dans le domaine de la conservation des monuments historiques et dans la réorganisation des travaux préparatoires du glossaire tessinois : « vocabolario dei dialetti della Svizzera italiana ».

AUGUSTO-UGO TARABORI.

Valais

L'année scolaire 1942-43 a été marquée par le *cinquantenaire du bâtiment actuel du Collège de Sion* : 1892 se grave en chiffres d'or sur le portique central de l'édifice où rayonne l'écusson étoilé avec ces mots, riches de signification en leur brièveté : Litteris et Scientiis.

L'origine de notre institut remonte, très haut dans l'histoire, à l'Ecole nationale de Sion, issue elle-même de l'Ecole capitulaire que cite, pour la première fois, une donation du 27 juin 1309, et qui se fonde sur l'ordonnance des Décrétales du Pape Grégoire IX enjoignant à tous les chapitres cathédraux d'établir une prébende pour assurer l'enseignement des arts libéraux.

C'est à cette Ecole nationale, à l'entretien de laquelle étaient tenus de contribuer tous les dizains, que venaient achever leurs études les jeunes Valaisans initiés déjà à la langue latine dans les petites écoles d'Ernen, de Brigue, de Viège, de Loèche ou d'ailleurs. Plus tard, ils joueront les premiers rôles dans la cléricature, la chancellerie capitulaire, les conseils de la démocratie naissante. D'une vive intelligence et avec un ardent désir de savoir, ils iront aussi puiser une culture supérieure aux universités de Bâle, de Berne, de Zurich, tels l'évêque Walter Supersaxo, le cardinal Schiner et le grand humaniste Thomas Platter.

Ce seul nom évoque les doctrines nouvelles qui, à la faveur de maîtres étrangers, ne tardent pas à s'infiltrer à l'Ecole nationale susceptible, d'un jour à l'autre, de devenir un instrument docile aux mains des novateurs. Aussi, les esprits demeurés sincèrement catholiques en conçoivent-ils une vive inquiétude, et songent-ils à la confier aux Jésuites déjà établis à Lucerne. Ces derniers l'acceptent, malgré l'opposition farouche de certains milieux sédunois et la convention peu favorable que le Conseil leur impose. L'église de St-Théodule leur est affectée, et, le 11 octobre 1625, trois religieux prennent possession du bâtiment de l'Ecole nationale : le premier collège des Jésuites à Sion est fondé.

Il partagera la bonne et la mauvaise fortune de l'Ordre auquel son sort est quasiment lié. La mauvaise fortune ne tarde guère : en 1627 déjà, mêlés aux événements politiques qui soulèvent les Patriotes contre le pouvoir temporel des évêques, et frappés par un décret d'expulsion de la Diète, les Pères doivent quitter le pays.

La tourmente passée, l'Ecole de Sion reprend vie, soutenue par le Fonds des écoles qui ne cesse de s'accroître durant tout le XVIIe siècle. Une tentative de la confier aux religieux du St-Sauveur ayant échoué, d'autres professeurs en assurent les bases pédagogiques et morales, comme en témoigne le premier règlement imprimé de 1679 :

« Il se présente à nous dans un bel encadrement d'arabesques, un peu frustes, mais couronné d'un splendide écusson aux armes de la ville, porté par deux lions issants, tenant de leurs bras nerveux l'aigle impériale, apanage des villes libres et nobles, surmonté de la couronne du Saint Empire Romain. En exergue, les fières paroles « Civitas sedunensis, intellectu prudens, voluntate pia, manu fortis ». Comme titre : Leges scholarum sedunensium. »

Ce règlement prévoit deux peines principales : les verges pour les fautes ordinaires et l'exclusion pour les élèves qui, semblables aux figuiers stériles, doivent être arrachés et enlevés. Les obligations du collégien sont nettement définies : devoirs à l'égard de Dieu et de la religion, conduite a l'école, chez lui, sur les places publiques, dans les récréations et les jeux. Il prescrit la confession à époque fixe et le billet de contrôle à remettre au confesseur, billet qui, après avoir momentanément disparu, « repren dune place qu'il défendra tant bien que mal, à travers cent combats, jusqu'en 1913 où il s'évadera sans doute définitivement du règlement officiel des collèges du canton ».

Cependant le désir de revoir les Jésuites au collège, puissamment favorisé par l'évêque François-Joseph Supersaxo, va revêtir un caractère officiel dans une lettre de ce prélat au général de la Compagnie et dans les démarches couronnées de succès du Sénat de la ville. Le 6 octobre 1734, arrivent à Sion trois Pères et un Frère qui ouvrent immédiatement les cours principaux du gymnase, dans l'immeuble du Chanoine de Torrenté, au flanc de la colline de Valère. L'église voisine de St-Pierre leur est affectée, et ils obtiennent plus tard, pour les besoins du collège, le transfert à la Bourgeoisie de l'église plus spacieuse de la Trinité.

Nous ne pouvons nous étendre sur la vie intérieure de l'établissement, ses classes au nombre de six plus le cours de philosophie, les méthodes, les académies solennelles, les représentations théâtrales, la formation religieuse, la discipline, etc. La « Ratio studiorum » de la Compagnie règne en souveraine.

« Peu de règles théoriques, beaucoup d'exercices pratiques : chaque jour des devoirs écrits, de fréquentes traductions, des répétitions sans cesse renouvelées. Au début de chaque année on devait revoir très soigneusement la matière de la classe précédente. Chaque jour, le professeur interrogeait les élèves et revenait sur les parties vues la veille. Tous les samedis, répétition de la semaine. Les maîtres devaient se proposer de rendre leur enseignement aussi vivant, aussi intéressant que possible : mêlé quasi tout le temps à un petit groupe de jeunes gens (car l'enseignement par classes était préféré de beaucoup, et pour d'excellents motifs, à l'enseignement par branches) le professeur suivait d'aussi près que possible l'épanouissement des jeunes intelligences qu'il avait à former. Il traitait ses élèves « individuellement » et les accompagnait à travers toutes les difficultés, encourageant les efforts généreux, entretenant une ardente émulation, pourchassant la paresse et la négligence. Les exercices de mémoire, cette pierre de touche de l'effort et de l'assiduité pour la jeunesse, étaient en spécial honneur.

» ...Les prix et les places étaient d'ailleurs une affaire importante. Pour en fixer l'ordre définitif, qui était proclamé solennellement à la clôture annuelle du collège (habituellement le 15 août),

des examens partiels se faisaient tous les mois ; chaque élève, vers la fin de l'année scolaire, avait à subir un examen général, passé devant une commission que présidait le Père Recteur en personne : épreuve terrible et redoutée, car elle était décisive pour le rang de l'élève. Elle décidait en outre de la promotion à une classe supérieure. »

Que nous voilà loin de plus d'un moderne pédagogue opposé à tous systèmes de places, d'examens et de concours !

Le collège connaissait un plein succès lorsque survint en 1773 la bulle fameuse de Clément XIV portant suppression de l'Ordre des Jésuites. Dans ces circonstances, le Sénat de Sion offrit aux religieux de garder leurs postes, et on laïcisa, si l'on ose dire, tout ce qui pouvait rappeler la Compagnie : les révérends Pères enseignants devinrent Messieurs les Professeurs du Lycée-collège, le Préfet s'appela Principal, même la Philosophia fut nommée « die Welt Weisheit ». Mais, les vides produits par la mort et la maladie ayant été difficiles à combler, des prêtres du diocèse collaborèrent à l'enseignement. Par la force des choses, ils devinrent, en 1788, après le départ des derniers religieux, les seuls maîtres du collège qui eut alors un recteur éminent en la personne du Chanoine Alphonse Pignat, à la fois théologien, philosophe et physicien.

Incorporé à la République helvétique, le Valais dut en accepter les lois. A partir de 1798 l'instruction publique est une affaire de l'Etat, et celui-ci reçoit le collège de Sion ainsi que le dépôt des obligations du Fonds des écoles. Pour que l'instruction ne subisse aucune interruption, le Chapitre de Sion se charge gratuitement de toutes les classes où fonctionne, en 1799-1800, un corps enseignant composé de trois chanoines et de trois recteurs de la Cathédrale, pour un effectif de 104 élèves. Le Préfet des études n'est autre que le grand Doyen du Chapitre, en ce moment le Chanoine Etienne Oggier qui remet en honneur l'enseignement de la physique, même pour les aspirants au sacerdoce car, dit-il, « pour nos temps modernes, un prêtre qui ne sait pas un mot de physique, ne sera aux yeux du monde qu'un ignorant ».

Le Chapitre toutefois ne s'est chargé que provisoirement du collège qui représente pour lui un lourd fardeau, une pénible besogne, étrangère à sa vocation et à sa première institution. De nouveau, les Jésuites rétablis sous le nom de Pères de la Foi de Jésus, négocient avec le Grand Bailli Augustini et reçoivent, avec la ratification de la Diète, le collège et tous les locaux de l'ancienne résidence des Pères (1805).

Leur activité est remarquable. A la place de l'ancienne église de la Trinité, presque ruinée depuis l'incendie de 1788, ils en construisent une nouvelle, claire, harmonieuse, surmontée d'une cou-

pole aérienne, flanquée d'un campanile dont la svelte élégance domine la cité. Le collège s'enrichit d'un cabinet de physique, d'un musée, d'un substantiel programme des études, dans le cadre de la « Ratio studiorum » que rien ne pouvait égaler pour la formation de l'esprit.

Pourquoi faut-il qu'assoupie pendant de longues années, l'irréductible méfiance des adversaires de l'Ordre, officiellement réorganisé, se réveille plus vive que jamais ? La Diète s'occupe de la création d'un poste d'Inspecteur, étranger aux religieux, qui aurait le droit de « se mêler de la discipline et des renvois ». Devant l'opposition des Pères, le projet échoue une première fois, pour être repris en 1841 et en 1844. « Cette date de 1844 indique assez clairement d'ailleurs que les circonstances se prêtent peu aux discussions sereines des idées et des doctrines. Le débat maintenu jusqu'alors dans les hautes régions de la philosophie et du droit est descendu dans l'âpre lice des luttes sanglantes. » Bientôt le gouvernement issu des événements de 1847 porte un décret qui en dit long sur les bouleversements que le nouvel état de choses apporte dans l'ancien collège : art. 1er. L'ordre des Jésuites est supprimé. Il est enjoint aux Jésuites et à leurs affiliés de quitter immédiatement le territoire du canton. Art. 2 : Les biens que les Jésuites possèdent en Valais deviennent la propriété de l'Etat. Le gymnase cantonal de Sion est légalement remplacé par un lycée de trois ans. Toutefois la Ville ouvre une école secondaire préparatoire : le « Collegium civitatis sedunensis » qui dure dix ans, de 1849 à 1859, et passe presque inaperçu dans l'Histoire officielle.

En 1858 le Conseil d'Etat réorganise les collèges, et réduit à deux ans la durée des études au lycée cantonal. Au collège de Brigue et à celui de St-Maurice est annexée une école moyenne qui s'ouvre également à Sion en 1860. De nouveaux règlements se succèdent en 1860, 1863, 1871 et 1889. Le 6 août 1889 un arrêté du pouvoir exécutif dote le collège de Sion d'un cours technique de deux ans, préparatoire à l'école polytechnique fédérale. Le 13 juin 1890 est introduit le certificat de maturité classique qui se passe en deux épreuves, au sortir de la 6e et de la 8e classe. Après avoir occupé l'ancien bâtiment des Jésuites, puis l'immeuble de la rue de Lausanne devenu l'Hôtel des Postes, le collège s'installe en 1892 dans le magnifique édifice construit à l'ouest de la ville, d'après les plans de M. l'architecte Joseph de Kalbermatten, lui-même professeur dans l'établissement.

1892-1942 ! Quel contraste entre cette période de paix sereine et de progrès tranquille et ce lointain passé dont nous venons d'esquisser les traits essentiels, sous la conduite du regretté Dr Jérôme Zimmermann, auteur de l'Essai sur l'histoire du collège

de Sion paru en 1914, à l'occasion de l'exposition nationale de Berne !

Durant ces cinquante années, plus d'un texte a été promulgué dont nous ne parlerons pas. Mais nous ne saurions passer sous silence l'acte de beaucoup le plus important, la *Lex Burgener* si l'on ose ainsi nommer la *loi du 25 novembre 1910*, élaborée sous la direction de M. Joseph Burgener, alors chef de l'Instruction publique. Elle est encore aujourd'hui le Statut de notre enseignement secondaire, comme la loi du 1er juin 1907, due à l'impulsion du même magistrat, régit encore l'école primaire valaisanne.

Par voie de décisions, de règlements et de programmes, la charte de 1910 a permis tous les enrichissements ultérieurs de nos études secondaires. Il lui revient surtout l'insigne mérite d'avoir introduit, à côté de la formation classique qui avait fait noblement ses preuves, l'enseignement moderne scientifique et commercial dont le succès va sans cesse grandissant.

La loi de 1910 ne nous dote pas d'une institution unique et imposante comme devait l'être le collège industriel prévu par une loi de 1873 demeurée sans application ! Mais tenant mieux compte des conditions spéciales de notre canton et de ses tendances régionalistes, elle crée un régime décentralisé, ouvrant au collège de Sion une Ecole industrielle supérieure, divisée en section technique et en section commerciale, et laissant les classes préparatoires aux diverses écoles inférieures cantonales, communales ou régionales dont plus d'une, sous la pression des besoins, s'est ensuite transformée en école commerciale.

Dans la règle, le jeune homme qui veut obtenir sa maturité scientifique doit parcourir un cycle de douze ans : six ans d'école primaire, trois ans d'école industrielle inférieure ou secondaire, trois ans d'école supérieure. La maturité classique exige par contre une scolarité préalable de quatorze années.

1892-1942 ! Aucune manifestation spéciale n'a marqué l'heureux cinquantenaire, car l'on ne saurait donner pareille signification à certains passages des discours prononcés à la clôture officielle du collège. Bien mieux, il s'est gravé pour toujours dans le triple et concret souvenir d'un embellissement, d'un couronnement et d'un bienfait.

Un embellissement : *la rénovation de la chapelle*, œuvre d'art du peintre Monnier. Au-dessus de l'autel, il a placé le vitrail de Notre-Dame de la Sagesse qui présente l'Enfant Jésus aux Saints protecteurs des étudiants : Thomas d'Aquin, Jean Chrysostome et Catherine. Au bas de la chapelle, dans la lumière du Ranft, se dresse l'image de Nicolas de Flue, ayant à sa droite deux vieux Suisses des guerres de Bourgogne, une mère et son enfant ; à sa gauche, deux soldats de 1942 et deux étudiants ;

de plus, la silhouette des principaux édifices de Sion, des grappes, des banderoles. Dans la verrière du plafond triomphe l'Esprit Saint, sous la forme de la colombe inspirant les quatre évangélistes figurés aussi par les symboles traditionnels. Deux peintures de saint Maurice et de Saint Bernard de Menthon, le chemin de la Croix, un autel de bois massif, un émail des disciples d'Emmaüs parachèvent harmonieusement l'œuvre magnifique de l'artiste. M. le recteur Evéquoz qui fut l'âme de cette rénovation et qui en suivit les phases avec amour, conclut en ces termes l'analyse qu'il lui consacre dans le Rapport du collège :

« C'est une œuvre considérable et variée que Paul Monnier a réalisée au collège de Sion. Œuvre d'une grande unité pourtant, d'une parfaite probité et d'une émouvante sincérité. Il sera toujours facile aux critiques pointilleux de relever dans le dessin fougueux de Monnier quelques exagérations, voire même quelques gaucheries. Mais comme tout cela disparaît dans le souffle généreux qui anime l'œuvre entière. Monnier nous semble avoir maintenant trouvé la véritable formule de l'art religieux. Renouant avec la tradition des anciens artistes chrétiens, s'inspirant des grands maîtres de l'art moderne, Le Greco, Delacroix en particulier, sans tomber dans les outrances que l'on doit malheureusement reprocher à certains peintres religieux actuels, il a su créer un art qui échappe à toute fadeur et qui repousse toute fausse sentimentalité ; un art robuste et sain, bien en harmonie avec nos traditions et notre caractère ; mais aussi un art vraiment religieux, émanant d'une âme chrétienne, et qui, tout en satisfaisant les plus difficiles par la vigueur du dessin, et la séduction d'une couleur précieuse, invite les âmes même les plus simples à réfléchir et à prier. »

Un couronnement. Jusqu'ici l'Ecole de commerce du collège ne décernait qu'un Diplôme professionnel à la fin du troisième et dernier cours. Une quatrième année s'est ouverte au bout de laquelle les élèves peuvent obtenir la maturité commerciale nécessaire pour poursuivre leurs études à l'Université. S'écartant du système qui, après les premières années d'études, établit la bifurcation vers le diplôme ou la maturité, notre Ecole superpose la maturité au diplôme commercial. La formation professionnelle s'accomplit principalement durant les premières années où elle va de pair avec la culture générale. Mais celle-ci domine au quatrième cours où figurent en première place les disciplines littéraires et philosophiques, les sciences et les mathématiques. Les examens de maturité commerciale, fixés par un *Règlement du Conseil d'Etat du 5 avril 1943*, comportent des épreuves écrites et orales pour les langues et les mathématiques, un travail de comptabilité, un exercice de bureau et des interrogations sur la philosophie, l'histoire, le droit et l'économie politique. L'article 7

dispense de l'une ou l'autre épreuve les porteurs du diplôme commercial de l'Ecole ou d'un titre jugé équivalent. La question de la maturité commerciale soulevée déjà en 1929 avait retenu la bienveillante attention de M. le Conseiller d'Etat Escher dans les années 1932 et 1933. Mais, après le départ prématuré de ce Chef éminent, elle sommeilla de longues années dans les cartons pour être finalement résolue, grâce à l'énergique volonté de M. le Conseiller d'Etat Pitteloud.

Un bienfait, enfin, une œuvre de justice consacrée par l'*arrêté du 30 octobre 1942* qui, dans un sens de politique nettement familiale, adapte au coût actuel de la vie *les traitements des professeurs des collèges*. Suivant les classes ou les branches enseignées, il est prévu un traitement initial annuel de fr. 150-175.— l'heure hebdomadaire, avec augmentation de 5 fr. chaque année jusqu'à un maximum de 50 fr. acquis après dix ans d'enseignement. Un grade universitaire (doctorat ou licence) dans la discipline professée donne droit à un supplément annuel de fr. 300, ramené à fr. 120 pour les certificats d'études universitaires d'au moins une année. Les professeurs mariés reçoivent une allocation familiale annuelle de fr. 600 et une mensuelle de fr. 10 par enfant de moins de 20 ans, ceci en dehors des allocations extraordinaires de renchérissement. Les traitements des Recteurs et du Directeur technique de l'Ecole industrielle supérieure sont maintenus respectivement à fr. 2500-3500 et à 1000-1500 prévus par le Règlement du 11 février 1919.

Les maîtres des collèges ne sont d'ailleurs pas seuls à bénéficier du large esprit d'équité qui anime le chef actuel de l'Instruction publique et ses principaux collaborateurs. Il s'est étendu aux inspecteurs scolaires, aux membres de la Commission de l'enseignement primaire (*Règlement du 16 février 1943*), même *aux anciens instituteurs* qui, soit en 1906, lors de la fondation de la Caisse de retraite, soit en 1925, lors de sa réorganisation, ont refusé ou négligé d'y adhérer. Parmi ces négatifs, plusieurs ne pensaient pas continuer l'enseignement, car à ces époques déjà lointaines, plus d'une occupation intéressante s'offrait aux instituteurs en dehors de leur carrière. La dépense en avait arrêté d'autres pour qui les cotisations à la caisse représentaient 10 à 20 % d'un traitement de fr. 300 à 345 pour six mois d'école. Il y eut aussi des imprévoyants auxquels peut s'appliquer l'adage : à tout péché miséricorde. De fait, par suite de leur abstention, à l'égard de la Caisse de retraite, ces instituteurs ont permis à l'Etat de réaliser une économie globale de fr. 103.285 qu'il aurait dû verser si tous les négatifs avaient adhéré à la Caisse. Sur la proposition du Département de l'instruction publique, le Conseil d'Etat a décidé de répartir cette somme entre 67 inté-

ressés, sur les cinq années à venir, pour ceux qui ont cessé leur activité, et sur les cinq premières années qui suivront la fin de leur activité, pour ceux qui enseignent encore. Pareille aubaine, en ces temps de cruelle cherté, mit de la joie au cœur des anciens maîtres, et l'un d'eux, porte-parole de tous, adresse cette lettre touchante à M. Pitteloud :

« Le moins digne de tous, j'ai reçu l'agréable mission de vous présenter les plus respectueux et les plus vifs remerciements des anciens instituteurs, ci-devant non retraités, pour l'heureuse solution que vous avez bien voulu donner à leur cas.

» Nous savons que rien de ce qui touche à l'éducation n'échappe à votre sollicitude. Collèges, écoles secondaires, ménagères, écoles primaires et enfantines, maîtres et autorités locales ont bénéficié de vos lumières et de votre inlassable activité, tant au point de vue spirituel que matériel et cela d'une façon particulièrement heureuse. Nous savions que nous n'étions pas, pour vous, Monsieur le Conseiller d'Etat, des « oubliés », mais nous nous rendions compte des difficultés que vous deviez rencontrer et surmonter. Aussi notre reconnaissance n'en est que plus profonde. Nos familles non plus n'oublieront pas votre généreux geste en notre faveur. »

Heureuse décision, celle aussi qui octroie *aux instituteurs célibataires faisant du service actif* 50 % de leur traitement au lieu de 25 %. « Les jeunes, lisons-nous dans l'Ecole primaire, méritent aussi qu'on s'occupe de leur sort ; la situation qui leur est faite après la sortie de l'Ecole normale est parfois pénible ; les années d'attente sont déprimantes, et il faut avoir un caractère bien trempé pour ne pas s'abandonner au découragement. » Cependant le Département de l'instruction publique n'a-t-il pas dû porter de 3 à 4 *le nombre des cours complémentaires* que chaque maître est autorisé à diriger, s'il n'enseigne pas déjà dans une école primaire ? N'est-ce pas un signe que le personnel enseignant commence à être recherché ?

Notre chronique s'allongerait outre mesure de toutes les dispositions prises pour obvier aux difficultés présentes et à venir. Citons néanmoins l'*arrêté du 5 mars 1943* encourageant par des subventions les communes et les associations de bienfaisance qui procurent aux écoliers dans la gêne ou venant de loin, *des soupes scolaires ou des aliments* en dehors des repas principaux (lait, pain, fruits). Une *circulaire du 22 mars 1943* demande aux communes d'envisager les *transformations et constructions scolaires* propres à sauvegarder la santé et le progrès des écoliers. Dès l'instant, en effet, où le chômage se fera sentir dans notre pays, des subventions seront versées pour les bâtiments et réfections : 20 % au lieu de 16 % par le canton, 30 % au maximum à titre

spécial par la Confédération, et 10 % au minimum par le canton pour combattre le chômage.

Dans un autre ordre d'idées, un arrêté du *9 décembre 1942 modifie les dispositions pénales* de la loi du 1er juin 1907 sur l'enseignement primaire, afin de les adapter aux conditions économiques actuelles et à la gravité des infractions. Ont été revisés les articles 66, 67, 68, 69, 70, 71, 74, 76 de la dite loi dans le sens d'une augmentation sensible des amendes prévues. Au lieu de 20 centimes, les absences non justifiées paient 50 centimes pour les trois premières, et 1 fr. au lieu de 40 centimes, pour chacune des autres leçons. Celles des cours complémentaires sont portées respectivement de 1 et 2 fr. à 2 fr. pour chacune des deux premières leçons et à 5 fr. pour chacune des autres leçons. L'amende pour insubordination grave de 5 à 30 fr. s'élève actuellement à 10 et 100 fr. ; celle qui punit la négligence grave des parents dans l'éducation et l'instruction de leurs enfants est portée aux mêmes chiffres, etc.

Des modifications ont aussi été introduites dans l'*organisation et la surveillance des épreuves écrites de maturité* qui passent de la compétence du Conseil de l'instruction publique à celle des Recteurs. Ces derniers, sur la proposition des professeurs, soumettent au Conseil les travaux à imposer aux élèves. Il en résulte un allégement pour la commission des études qui se borne à apprécier définitivement les compositions et à fonctionner aux épreuves orales. L'originalité de chaque collège peut ainsi s'affirmer avec plus de relief : Saint-Maurice, la florissante école du plus ancien monastère d'Occident, Brigue, le home accueillant de la jeunesse studieuse haut-valaisanne ; Sion, l'externat citadin largement ouvert aussi aux étudiants des régions environnantes. En pleine prospérité, les trois collèges alignent ensemble un effectif de 1014 étudiants. Hier encore, à la faveur d'une politique d'économies parfois inconsidérées, certains milieux envisageaient la suppression d'un de ces foyers de culture intellectuelle et morale. Nous nous demandons à quel luxe de constructions nouvelles, de classes doubles ou triples, il eût fallu consentir pour abriter en deux établissements une population studieuse d'une telle densité. A moins que par là on n'eût voulu en éclaircir les rangs. Mais plus vivante que jamais, notre démocratie continuera à répandre dans le peuple les insignes bienfaits d'un enseignement secondaire fortement organisé.

Le Conseil de l'instruction publique a tenu ses séances habituelles, de même que la Commission cantonale de l'enseignement primaire et les inspecteurs. Sion vit également les assises de la Radio scolaire, et, du 12 juillet au 7 août, *le 52me Cours normal suisse* de travaux manuels et d'école active dont le programme

comprend des leçons techniques de travaux manuels et des leçons didactiques de langue maternelle, de biologie, de musique populaire, de dessin, etc. Par contre, les circonstances n'ont pas encore permis de rétablir les conférences régionales d'instituteurs et d'institutrices.

Si, dans l'ensemble, notre vie scolaire s'est peut-être moins manifestée au public, elle n'en a été que plus riche et plus féconde, se traduisant en actes plutôt qu'en paroles et qu'en vains discours. Les gens d'école, le personnel enseignant de tous les degrés, les élèves et leurs familles doivent être reconnaissants à Monsieur le Conseiller d'Etat Pitteloud de toutes les initiatives qu'il a prises, favorisées ou fait heureusement aboutir, sans que nous puissions nous flatter de n'en avoir oublié aucune.

Dr MANGISCH.

Vaud

Enseignement primaire.

Dans la chronique de 1942, nous avons signalé les dispositions prises ces dernières années en vue d'assurer le temps et les moyens nécessaires d'une part à une bonne éducation physique de la jeunesse scolaire, et, d'autre part, à la préparation de cette jeunesse à la vie pratique par l'introduction de classes de plein air, par l'extension de l'activité manuelle dans les écoles et par la création de classes dites d'orientation professionnelle dans les milieux urbains qui désormais ne pourront plus accorder la libération aux élèves de moins de 16 ans. Cet effort s'est poursuivi pendant l'année scolaire 1942-43. Des cours d'initiation aux principes de l'école active ont eu lieu en automne 1942 pour les institutrices du degré inférieur ; en 1943, ce sera le tour du degré moyen et, plus tard, du degré supérieur. En attendant, le Département de l'instruction publique facilite par l'octroi de subsides les membres du corps enseignant qui suivent les cours normaux d'école active et de travaux manuels organisés par la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire.

Les *conférences officielles* du printemps 1943 ont donné l'occasion à tout le corps enseignant primaire d'assister à des démonstrations d'école en plein air, au cours desquelles le délégué du Département de l'instruction publique avec la collaboration d'instituteurs spécialement documentés à cet effet ont mis en

évidence, sur le terrain, le parti qu'au point de vue intellectuel, moral, civique et sportif on peut et doit tirer de ces séances extra-muros, si elles sont préparées avec soin.

Les *relèves militaires* d'avril-mai et d'août-septembre 1942 ont nécessité de nouveau l'appel à de nombreux remplaçants pour assurer une tenue des classes aussi régulière que possible. Mais cela ne fut pas toujours facile, même avec l'emploi d'instituteurs ou d'institutrices retraités ou démissionnaires. L'occupation des locaux scolaires par la troupe, d'autre part, a mis les autorités de quelques communes dans l'obligation de transférer les classes dans des locaux de fortune.

Deux questions intéressant particulièrement les écoles primaires ont retenu l'attention du Grand Conseil vaudois en 1942.

A la suite d'une pétition demandant une prise de sanctions plus sévères que jusqu'ici à l'égard d'instituteurs dont le travail et la conduite ne donnent pas toute satisfaction, l'autorité législative cantonale a exprimé très nettement sa confiance et sa reconnaissance au corps enseignant dont la plupart des membres remplissent leurs devoirs avec une conscience, un dévouement et un savoir-faire dignes d'éloges. Tout en reconnaissant que l'autorité scolaire cantonale, au cours de ces dix dernières années notamment, avait agi sans faiblesse dans la répression des défaillances de quelques membres du corps enseignant qui s'en étaient rendus coupables, le Grand Conseil a admis le vœu qu'autorités communales et cantonales continuent à appliquer avec fermeté, et sans hésitation quand il y a lieu, les sanctions prévues par les articles 71 et 72 de la loi sur l'instruction publique primaire.

En décembre 1942, *l'art. 87* de la susdite loi du 10 janvier 1930 sur l'instruction publique primaire a subi une revision qui supprime la possibilité qu'avaient jusqu'alors les communes de libérer les élèves dans leur 15e année moyennant certaines conditions de fréquentation. Dès le 1er janvier 1943, l'obligation scolaire est imposée aux élèves jusqu'au 15 avril de l'année où ils auront 16 ans révolus. La présentation d'un contrat d'apprentissage permettra aux jeunes gens du sexe masculin âgés de 15 ans révolus de quitter l'école. Cette faveur n'est plus accordée aux jeunes filles, qui, désormais, devront suivre de 15 à 16 ans une école ménagère. La revision de cet article de la loi entraîna l'adoption le 9 avril 1943 d'un arrêté abrogeant les articles 230 et 231 du règlement du 28 mars 1931 pour les écoles primaires, et les remplaçant par de nouvelles dispositions en harmonie avec celles de la loi revisée.

La question des *examens annuels* a donné lieu, dans les conférences officielles de 1942, à d'intéressants rapports concluant

pour la plupart au remplacement, partiel tout au moins, des épreuves orales actuelles qui ne portent guère que sur les connaissances et sont souvent la cause de fastidieuses répétitions, par un examen dit « fonctionnel » qui permette de mesurer le pouvoir des élèves plus encore que leur savoir. Dans la préparation des épreuves prévues pour la fin de l'année scolaire, en mars 1943, on a tenu compte de ce vœu et introduit des questions faisant appel au jugement, au raisonnement de l'élève plus qu'à ses connaissances de pure mémoire. La chronique de 1943 dira les résultats de ce nouveau mode d'investigation.

Un problème qui depuis une année ou deux préoccupe les éducateurs vaudois est celui d'une *meilleure formation morale et civique* de notre jeunesse postscolaire. En 1939, déjà, un groupe de députés avait présenté au Grand Conseil une motion dans ce sens. La Société pédagogique vaudoise, de son côté, estimant que les cours d'éducation civique, sous leur forme actuelle, se révèlent insuffisants pour exercer une action profonde sur le cœur et l'esprit de nos futurs citoyens, a exposé ses idées dans un rapport dû à la plume de M. Marcel Chantrens, et où sont émis des vœux et critiques en ce qui concerne le but des cours, leur programme, la méthode et les moyens d'enseignement, etc... Une commission composée d'instituteurs, de directeurs et d'inspecteurs d'école examinera prochainement ce rapport ainsi que les remarques de la conférence des inspecteurs scolaires vaudois sur les conclusions formulées par M. Chantrens. Dans la chronique de l'année prochaine nous donnerons le résultat des discussions qui auront lieu au sein de cette commission.

En terminant cette brève relation des faits qui ont marqué l'année dernière dans le domaine de l'enseignement primaire, nous avons le regret de rappeler le décès de l'inspecteur scolaire *M. Jules Laurent*, chef du Bureau cantonal des fournitures scolaires, survenu en décembre 1942, après sept semaines de maladie. Cet excellent fonctionnaire s'en est allé, à l'âge de 57 ans, après avoir consacré une trentaine d'années à l'école vaudoise comme instituteur puis comme inspecteur de l'enseignement primaire. Il s'est fait remarquer par sa conscience, son zèle à la cause de l'éducation générale et son attachement aux œuvres que préoccupe l'étude des questions familiales et sociales.

Le Conseil d'Etat a remplacé M. Laurent par M. l'inspecteur *Adrien Martin* à la tête du Bureau cantonal des fournitures scolaires, et fait appel à *M. Michel Ray*, maître primaire supérieur à Cossonay, pour combler le vide laissé par le décès de M. Laurent dans le corps des inspecteurs scolaires.

JD.

Enseignement secondaire.

Le canton de Vaud compte 26 établissements d'enseignement secondaire, soit : 6 établissements cantonaux (2 gymnases, 2 collèges, une école supérieure de commerce, une école normale) et 20 établissements communaux (un gymnase de jeunes filles, une école supérieure de jeunes filles et 18 collèges mixtes.) Le nombre des élèves est de 5460, en progression régulière. Le corps enseignant comprend 340 maîtres et 80 maîtresses.

Les prescriptions sévères de la loi sur la mise à la retraite ont récemment privé l'enseignement secondaire entre autres des services de deux de ses directeurs particulièrement distingués : *MM. Paul Martin*, directeur du Collège scientifique cantonal, et *Louis Bize*, directeur du Collège de Nyon. Riches d'une grande expérience acquise dans des séjours à l'étranger et dans un début de carrière en Suisse allemande, tous deux s'acquittèrent pendant plus de vingt ans de leurs délicates fonctions avec une hauteur de vues, un sens pédagogique, une fermeté qui s'alliaient à une grande bonté ; ils se retirent accompagnés de l'estime des autorités, du respect et de l'affection de leurs collègues et de la reconnaissance des élèves.

Pendant cette nouvelle année de guerre, il a fallu comme ailleurs s'adapter aux circonstances et remplacer au mieux les nombreux maîtres appelés à des périodes de service militaire en dehors des vacances. Cela n'a pas toujours été facile ; on a bien l'impression que, malgré toute la bonne volonté des remplaçants, l'enseignement finira par souffrir de cette succession perpétuelle devant les classes de maîtres nouveaux, apportant chacun son tempérament, ses idées, ses méthodes... et souvent son inexpérience. D'autre part, l'obligation de suppléer les maîtres absents n'est pas sans gêner l'application stricte du stage pratique imposé depuis deux ans aux jeunes licenciés : on ne peut pas retarder indéfiniment les candidats qui veulent bien rendre service à l'Etat. Cependant une bonne partie des nouveaux licenciés ont pu faire leur stage dans les conditions réglementaires ; ils sont unanimes à reconnaître le grand profit qu'ils en ont retiré.

Le Grand Conseil n'a pas encore pu statuer sur les propositions de la commission consultative concernant la réforme de l'enseignement secondaire. En attendant, la Société vaudoise des maîtres secondaires, qui comprend la quasi totalité du corps enseignant, a mis à l'étude pour cette année l'adaptation des programmes au maximum de 28 heures hebdomadaires envisagé par la Commission. Il se fait ainsi, en particulier dans les réunions de maîtres enseignant la même branche, un travail très

sérieux, qui se révélera extrêmement précieux lorsqu'il s'agira de passer à la refonte du plan d'études et des programmes.

Une collaboration analogue du Département et du corps enseignant continue à s'exercer et à porter des fruits dans la préparation des nouveaux manuels. A cet égard on nous permettra de signaler ici le travail de la jeune et très active section des professeurs de français de la Société suisse des professeurs de gymnases ; elle s'est attaquée courageusement à la préparation d'une série de manuels de lectures littéraires destinés aux gymnases et aux collèges des cantons romands. La Conférence des chefs de départements de l'Instruction publique de la Suisse Romande a bien voulu prêter son appui à cette entreprise difficile, à laquelle on ne peut que souhaiter plein succès.

Etant donné la situation générale, l'Etat a dû, cette année encore, supprimer la traditionnelle « Fête du Bois des écoles secondaires ». Par contre, il a bien voulu maintenir au budget le crédit destiné à récompenser les travaux de concours des élèves des établissements cantonaux. Il convient de l'en féliciter : il n'est pas d'argent mieux employé que celui qui tend à favoriser chez nos élèves l'esprit d'initiative et le travail personnel.

Enseignement universitaire.

Depuis notre dernière chronique, l'Université de Lausanne a eu le regret de perdre trois de ses professeurs honoraires, MM. Lœwenthal, Ernest Chuard, ancien président de la Confédération, et Galli Valerio et, parmi les professeurs en charge, le Dr Wintsch, professeur de psychologie appliquée et médecin des Ecoles de la ville de Lausanne, Marcel Duboux, professeur de chimie physique, le Dr Fritz Heim, chargé de cours de thérapeutique, Gustave Nicod, chargé de cours à l'Ecole d'ingénieurs. MM. les professeurs Dr Barraud, professeur d'oto-rhino-laryngologie, Paul Dutoit, professeur de chimie minérale et d'électrochimie, Léon Morf, professeur de technique commerciale à l'Ecole de Hautes Etudes commerciales, atteints par la limite d'âge, ont pris leur retraite.

Le Conseil d'Etat a nommé en qualité de professeurs extraordinaires MM. Jacques Freymond, pour l'histoire moderne et contemporaine, Marcel Bourquin pour la technique commerciale et la comptabilité, Jean Tschumi pour l'architecture, Charles Haenny pour la chimie minérale ; en qualité de chargés de cours, MM. Jean Golay, pour l'économie commerciale, Beno Eckmann pour les mathématiques générales, Paul Collart pour l'histoire ancienne et l'archéologie, Georges Champrenaud pour le dessin technique, Charles Tschäppät pour l'électrochimie, ainsi que plusieurs titu-

laires pour l'école d'architecture, qui entreront en fonctions à mesure des besoins. M. Gilbert Guisan a été chargé, à titre de lecteur, de l'enseignement de la langue et de la grammaire à la Faculté des lettres, innovation depuis longtemps désirée. Enfin, M. Edouard Mauris, chargé de cours à la Faculté de théologie, a été désigné pour le poste nouvellement créé d'aumônier des étudiants.

Le nombre des étudiants immatriculés a continué à progresser : il s'est élevé au chiffre de 1294 pour le semestre d'hiver 1942-43, et à 1195 pour le semestre d'été 1943, marquant ainsi une nouvelle augmentation de 129 et de 41 par rapport à l'hiver et à l'été précédents ; cette fois encore l'accroissement provient presque entièrement des étudiants suisses.

Nous avons signalé l'année dernière les inconvénients de cet afflux de candidats ; la situation devient particulièrement difficile pour la Faculté des sciences et pour les études propédeutiques de médecine : les salles et laboratoires prévus, il y a 50 ans, pour une université qui comptait 250 à 300 étudiants se trouvent aujourd'hui tout à fait insuffisants. Le remède qui s'impose est la construction de nouveaux bâtiments, en particulier pour l'anatomie et ses annexes, la chimie et la bibliothèque universitaire ; souhaitons que quelque généreux mécène vienne au secours de l'Etat comme on l'a déjà vu pour les hôpitaux ; il s'agit ici aussi d'installations qui profiteront finalement aux soins des malades. En attendant, une combinaison heureuse des ressources du Fonds universitaire et de celles de l'Etat a permis de parer aux besoins les plus immédiats et de transformer en un laboratoire supplémentaire de chimie un ancien bâtiment de la Cité, d'assurer pour cet automne quelques places de plus à l'auditoire d'anatomie, ainsi que la création d'un auditoire à l'asile de Cery.

Par contre la question qui se posait depuis si longtemps du logement de l'Ecole d'ingénieurs a enfin trouvé une solution extrêmement heureuse. La bienveillante compréhension du Conseil d'Etat et du Grand Conseil ainsi que de la commune de Lausanne, la générosité de nombreux industriels ont permis l'achat de l'Hôtel Savoy. Ce beau bâtiment, en excellent état, dans une situation admirable près du lac et à proximité de la gare, permettra de réunir les divers auditoires et laboratoires dispersés dans toute la ville ; de vastes terrains annexes se prêteront à tous les agrandissements futurs. Les transformations nécessaires sont en bonne voie ; les nouveaux locaux seront prêts pour la rentrée d'automne 1943.

Le Grand Conseil a adopté une modification de la loi sur l'enseignement supérieur portant, d'une part la création d'une Ecole d'architecture et d'urbanisme qui s'ouvrira en automne 1943,

d'autre part, la séparation de l'Ecole d'ingénieurs de la Faculté des Sciences. L'Ecole d'ingénieurs et celle d'architecture, réunies sous une même direction, formeront désormais une sorte de sixième faculté indépendante ; un conseil général, présidé par le recteur, assurera aux deux écoles l'appui des milieux industriels et commerciaux. Nul doute que, sous la direction intelligente et énergique de M. le professeur Stucky, l'Ecole d'ingénieurs trouve dans ces nouveaux statuts les conditions favorables à un développement digne de son excellente réputation.

Un magnifique legs de M. Arnold Morel, banquier, a permis, avec l'aide de la commune, le transfert du jardin botanique de l'Université sur les pentes de la colline de Montriond ; les travaux sont en cours ; lorsqu'ils seront achevés, ce jardin sera non seulement un précieux instrument de travail mais aussi un des ornements de la ville.

Feu M. le professeur Guye de Genève, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, a légué à notre Université une somme de 12 000 francs pour créer un prix de philosophie scientifique sous le nom « Prix Arnold Reymond, fondation Ch. Eugène Guye ». A côté de cet hommage rendu à notre distingué collègue, signalons que l'Université de Genève a accordé à M. le professeur Reymond le prix Flournoy, pour son bel ouvrage « Philosophie spiritualiste » publié par la Faculté des lettres.

M. le professeur L. Michaud a reçu le doctorat honoris causa de l'Université d'Aix-Marseille. De son côté, l'Université de Lausanne a décerné le doctorat honoris causa à MM. Eugène Péquignot, secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, Rodolphe Stadler, directeur des Câbleries de Cossonay, Auguste Marguerat, directeur des chemins de fer Viège-Zermatt, la Furka-Disentis et des Schöllenen, Eugène Mottaz, historien, Ernest Ansermet, directeur de l'Orchestre de la Suisse romande, Max Huber, président de la Croix-Rouge, A. Szent-Gyôrgyi, professeur de chimie médicale à l'Université de Szeged (Hongrie).

L'aggravation de la situation internationale a amené la direction de l'armée à retirer les mesures assez favorables consenties en faveur des étudiants pendant les premiers mois de l'année universitaire, en particulier les permutations accordées pour les services tombant sur les quatre mois précédant les examens. Pour tenir compte de ces difficultés nouvelles, les Facultés et Ecoles ont organisé des sessions extraordinaires d'examens ; les candidats astreints au service ont été également autorisés à passer leurs examens en plusieurs séries de 2 ou 3 branches, ou même à se présenter pour une seule branche au moment où ils étaient prêts. De son côté, l'Adjudance de l'armée a fait preuve de beaucoup de compréhension.

En raison de la pénurie de combustible, les vacances de Noël ont été portées à un mois au lieu de quinze jours ; par contre la reprise des cours a été avancée au 15 octobre et au 12 avril.

D'une enquête faite par M. le recteur Secrétan, il résulte que, contrairement à certaines critiques, la plupart des étudiants de nationalité suisse qui étaient libres ont offert leur aide aux travaux de la campagne pendant les vacances ; un certain nombre de ces bonnes volontés n'ont pas été utilisées, on ne sait pourquoi.

Les exercices de culture physique, de gymnastique et de sports organisés sous l'excellente direction du maître de gymnastique récemment attaché à l'Université, M. Bucher, ont été suivis d'une manière très satisfaisante ; espérons que peu à peu, ils attireront un plus grand nombre encore d'étudiants, ceux en particulier qui en auraient le plus besoin.

Les cours institués pour préparer le brevet fédéral de gymnastique N° 1 ont fonctionné maintenant pendant une première année. Ils ont été suivis avec assiduité par une soixantaine de candidats. Ils ont donné jusqu'ici toute satisfaction. L'examen interviendra à la fin de la deuxième année.

L'Œuvre de secours aux étudiants prisonniers de guerre, alimentée par les cotisations des professeurs, chargés de cours et privat-docents de notre Université a poursuivi son travail dans les camps de prisonniers français en Allemagne, par l'intermédiaire du Fonds européen de secours de Genève ; elle s'est également intéressée au sort digne de pitié des étudiants grecs. De leur côté, les étudiants de Lausanne ont recueilli la belle somme de 1615 francs en faveur de leurs camarades victimes de la guerre.

A. D.